



Rapport de gestion

2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du conseil communal,

la municipalité de Jouxten-Mézery soumet, à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2017 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2017.

Table des matières

1.	AUTORITES	
1.1.	MUNICIPALITE	4
1.1.1.	Composition et organisation de la municipalité	4
1.1.2.	Séances et décisions de la municipalité	5
1.1.3.	Préavis de la municipalité	5
1.1.4.	Commissions de la municipalité	7
1.2.	CONSEIL COMMUNAL	9
1.2.1.	Composition du conseil communal	9
1.2.2.	Bureau du conseil communal	10
1.2.3.	Commissions du conseil communal	10
1.2.4.	Délégations du conseil communal	12
2.	ADMINISTRATION GENERALE	12
2.1.	PERSONNEL COMMUNAL	12
2.2.	GREFFE MUNICIPAL	15
2.3.	DROITS POLITIQUES	15
2.3.1.	Elections	16
2.3.2.	Votations	19
2.3.3.	Initiatives et référendums	21
2.4.	NATURALISATIONS	21
2.5.	CARTES JOURNALIERES CFF	23
2.6.	COMMUNICATION	24
2.7.	GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES	25
2.7.1.	Gestion documentaire	25
2.7.2.	Archives	25
2.7.2.1.	Organisation	25
2.7.2.2.	Mise en valeur	26
2.7.2.3.	Activités extérieures	27

3.	PROPRIETES COMMUNALES	27
3.1.	FORETS	27
3.2.	BATIMENTS COMMUNAUX	29
3.2.1.	Occupation / Locations	29
3.2.1.1.	Bistro	29
3.2.1.2.	Salle de gymnastique	30
3.2.2.	Entretien	30
3.2.2.1.	Maison de commune	30
3.2.2.2.	Salle de gymnastique et école	30
3.2.2.3.	Jardin d'enfants « Le Petit Navire »	31
3.2.2.4.	Local de voirie	31
3.2.2.5.	Bâtiment « Le Chalet-Vert »	31
4.	GESTION DU TERRITOIRE – TRAVAUX	31
4.1.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31
4.1.1.	Contexte	31
4.1.2.	Plan directeur communal et révision du plan général d'affectation	32
4.1.3.	Zone réservée « A Grandchamp »	32
4.1.4.	Site du « Pâquis »	32
4.2.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	32
4.2.1.	Bureau technique intercommunal	32
4.2.2.	Permis de construire et de démolir	34
4.2.3.	Permis d'habiter et d'utiliser	35
4.2.4.	Dispenses d'enquête36	
4.3.	ROUTES	38
4.3.1.	Projets d'aménagements routiers	38
4.3.2.	Entretien du réseau routier	38
4.3.3.	Modération de trafic	39
4.3.4.	Chemins pédestres39	
4.4.	VOIRIE	39
4.5.	CIMETIERE	40
4.6.	ENVIRONNEMENT	40
4.6.1.	Gestion des déchets	40
4.6.2.	Cours d'eau	41
4.6.2.1.	Ruisseau Sous-Lavaux	41
4.6.2.2.	Ruisseau de Broye	41
4.6.3.	Biodiversité	42
4.6.3.1.	Renaturation du ruisseau de Montdedin	42
4.6.3.2.	Nichoires à martinets noirs	42
4.7.	EPURATION DES EAUX	42
4.7.1.	Commission intercommunale de la STEP de Vidy	42
4.7.2.	Curage des canalisations	43
4.7.3.	Contrôle des canalisations – Mise en séparatif	43

4.8.	DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE	44
4.8.1.	Planification énergétique territoriale	44
4.8.2.	Installation solaire photovoltaïque	44
4.8.3.	Etude d'opportunité d'une installation de cogénération	44
5.	ECOLES – CULTURE	45
5.1.	ASIGOS	45
5.2.	COLLEGE DE JOUXTENS-MEZERY	45
5.2.1.	Effectifs scolaires	45
5.2.2.	30 ^{ème} anniversaire du collège	46
5.3.	CULTURE	47
5.3.1.	Théâtre Kléber-Méleau	47
5.3.2.	Artistes et personnalités de Jouxten-Mézery	47
6.	SECURITE PUBLIQUE – POLICE	48
6.1.	GENDARMERIE ET POLICE POPULATION	48
6.1.1.	Gendarmerie	48
6.1.2.	Police population	49
6.2.	SECURITE PUBLIQUE COMMUNALE	51
6.3.	CONTROLE DES HABITANTS	51
7.	AFFAIRES SOCIALES	53
7.1.	ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	53
7.2.	ACCUEIL ECOIER	53
7.2.1.	Cantine scolaire	53
7.2.2.	Projet d'accueil parascolaire	54
7.3.	AINES	55
7.3.1.	Sortie des aînés	55
7.3.2.	Noël des aînés	55
7.3.3.	Nonagénaires	55
8.	SERVICES INDUSTRIELS	56
8.1.	ECLAIRAGE PUBLIC	56
8.1.1.	Maintenance	56
8.1.2.	Assainissement	
	CONCLUSION	57

1. AUTORITES

1.1. MUNICIPALITE

1.1.1. Composition et organisation de la municipalité

La composition et l'organisation de la municipalité est demeurée inchangée depuis le début de la législature 2016-2021. La répartition des dicastères se présente de la manière suivante :

Dicastères	Titulaires
Administration générale Affaires sociales et culturelles Cultes ; Jeunesse et sports ; Animation Arbres et forêts Défense incendie et protection civile Eclairage public Epuración des eaux Information et communication SDNL	Roy Serge ; Syndic <i>Suppléant : Froidevaux Pierre-Henri</i>
Affaires juridiques Ecoles ; ASIGOS Environnement Energie Services industriels Transports SDNL (partie juridique)	Recordon Luc <i>Suppléant : Roy Serge</i>
Aménagement du territoire Police des constructions Nouvelles constructions communales Salubrité SDNL (partie technique)	Ramseyer Claude <i>Suppléant : Freemantle Bernard</i>
Bâtiments communaux Domaines Finances Informatique Police	Froidevaux Pierre-Henri <i>Suppléant : Recordon Luc</i>
Aménagements routiers Modération de trafic Entretien des routes et sentiers pédestres Voirie et déchetterie Cimetière Haies	Freemantle Bernard <i>Suppléant : Ramseyer Claude</i>

1.1.2. Séances et décisions de la municipalité

Les membres de la municipalité siègent en principe chaque semaine, le mardi à 19 heures, sous la présidence de M. Serge Roy, syndic. La secrétaire municipale participe aux séances de l'exécutif, avec voix consultative. Les séances sont tenues à huis clos.

Durant l'année 2017, la municipalité s'est réunie à 43 reprises, soit une de moins qu'en 2016. Elle a pris 925 décisions (954 en 2016).

1.1.3. Préavis de la municipalité

En 2017, la municipalité a soumis au conseil communal les préavis suivants :

N° 1 Correction de la modification des statuts de l'ASIGOS consécutive notamment à la sortie des communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens - suite – décisions du 21 mars 2017 :

- ✓ accepter la correction de la modification des statuts de l'ASIGOS telle qu'ici présentée ;
- ✓ élire subséquentement le 4^{ème} délégué de Jouxten-Mézery au conseil intercommunal de l'ASIGOS dans sa nouvelle composition.

N° 2 Demande de crédit pour les travaux de renaturation du ruisseau de Montdedin et de réfection des collecteurs d'eaux usées - demande de crédit – décisions du 21 mars 2017 :

- ✓ octroyer à la municipalité un crédit de CHF 220'000.00 pour les travaux de renaturation du ruisseau de Montdedin et de réfection du collecteur EU (à déduire CHF 139'500.00 de subventions de la Confédération et du Canton) ; à charge de la commune CHF 80'500.00 ;
- ✓ inviter la municipalité à déposer la demande de subvention auprès de la Direction générale de l'environnement ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- ✓ laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2017, le soin d'amortir ces investissements.

N° 3 Demande d'agrandissement du cimetière - demande de crédit – décisions du 21 mars 2017 :

- ✓ octroyer à la municipalité un crédit de CHF 267'500.00 pour le projet d'agrandissement du cimetière ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- ✓ laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2017, le soin d'amortir cet investissement ;
- ✓ demander à la municipalité de procéder à l'analyse des conditions de désaffectations, compte tenu de la nouvelle capacité du cimetière et de proposer si nécessaire une adaptation de son règlement ; **(amendement)**

- ✓ demander à la municipalité d'établir, en remplacement du plan actuel, un outil de gestion et de planification du cimetière permettant d'anticiper les besoins et contraintes.

N° 4 Réalisation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque pour les bâtiments communaux - demande de crédit – décisions du 21 mars 2017 :

- ✓ octroyer à la municipalité un crédit de CHF 250'000.00 pour la réalisation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque pour les bâtiments communaux, dont à déduire la subvention cantonale ;
- ✓ financer cet objet par la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit de la bourse communale ;
- ✓ amortir cette dépense d'investissement dès 2017 sur une période de 10 ans.

N° 5 Comptes communaux et gestion de la municipalité durant l'exercice 2016 – décisions du 27 juin 2017 ;

- ✓ donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'année 2016 ;
- ✓ approuver les comptes de l'exercice 2016 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître **un excédent des charges de CHF 447'426.33.** Après virement de l'excédent des charges le capital s'élèvera au 31 décembre 2016 à **CHF 269'536.22.**

N° 6 Convention de subventionnement multipartite entre la commune de Jouxten-Mézery et la fondation du Théâtre Kléber-Méleau – décisions du 31 octobre 2017 :

- ✓ autoriser la municipalité à signer avec la fondation du théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices, une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2017 à 2020, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la fondation du théâtre Kléber-Méleau qui passera en 2017 à CHF 7'025.00, en 2018 à CHF 8'430.00, en 2019 à CHF 9'835.00 et en 2020 à CHF 11'240.00.

N° 7 Arrêté d'imposition pour l'année 2018 – décisions du 31 octobre 2017 :

- ✓ adopter l'arrêté d'imposition **pour l'année 2018**, tel qu'il figure dans le préavis n° 7 / 2017 et dont il fait partie intégrante, **modifié selon les amendements suivants** :
 - a) le taux général est maintenu au statu quo du 53%
 - b) l'impôt foncier est maintenu à 0%
- ✓ charger la municipalité de le faire approuver par le conseil d'Etat.

N° 8 Projet de budget 2018 – décisions du 12 décembre 2017 :

- ✓ approuver le projet de budget ordinaire de la commune **amendé** par la commission des finances afin de tenir compte de la décision du conseil communal du 31 octobre 2017 de ne pas réintroduire l'impôt foncier, en ramenant les recettes d'impôt foncier à zéro (compte n° 210.4020) et en portant en conséquence l'excédent net des charges à CHF 1'777'200.00.

N° 9 **Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un système de vidéosurveillance**
– décisions du 12 décembre 2017 :

- ✓ octroyer à la municipalité un crédit de **CHF 110'000.00** pour l'acquisition et l'installation d'un système de vidéosurveillance dissuasive sur les sites de la déchetterie, du passage sous voies, du collège, de la salle de gymnastique, de l'église, du parking public devant le collège et des toilettes publiques ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courant ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- ✓ laisser à la municipalité le soin d'amortir ces investissements sur une période de **5 ans** au maximum ;
- ✓ inviter la municipalité à élaborer une directive d'exploitation des installations de vidéosurveillance sises sur la commune de Jouxkens-Mézery et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du bureau du Préposé à la protection des données et à l'information pour obtenir l'autorisation préalable d'installer le système de vidéosurveillance.

1.1.4. Commissions de la municipalité

Au 31 décembre 2017, les commissions de la municipalité étaient composées comme suit :

Commission « animation des aînés et des benjamins »

Roy Serge, Président

Milliet Stéphanie

Strässle Claude

Thomas Claudia

Commission « énergie »

Recordon Luc, Président

Freemantle Bernard

Ramseyer Claude

Gaspoz Jean Paul

Spring Ivan

Doppenberg, Frank, expert international

Commission « naturalisation »**Roy Serge, Président**

Ferraton Aurora

Finger Dina

Gilliéron Christine

Thomas Jean-François

Commission « péréquation intercommunale »**Froidevaux Pierre-Henri, Président**

Golay Michel

Reymond Thierry

Smadja Gilbert

Commission « technique et salubrité »**Ramseyer Claude, Président**

Bureau ABA Partenaires SA, mandataire temporaire en matière de police des constructions

Vienny Hervé, médecin

Commission « urbanisme et construction »**Ramseyer Claude, Président**

Klinger-Lohr-Bonvin Mariela

Molina José Carlos

Perreaud Caroline

Verrey Julien

Bovay Fabrice, géomètre

Bureau ABA Partenaires SA, mandataire temporaire en matière de police des constructions

1.2. CONSEIL COMMUNAL

1.2.1. Composition du conseil communal

Au 31 décembre 2017, le conseil communal était composé comme suit :

conseil communal – Législature 2016-2021

Aubort Laurence	Jungo Georges
Borer Michel	Klinger-Lohr Bonvin Mariela
Borer Valérie	Manthey Bastien
Bovard Christian	Manthey Jacek
Bovay Jacques	Marra Pasqualina
Buchmann Grégoire	Mastrocola Pascal
Burkhard David	Milliet Jacques
Burri Thomas	Milliet Louis
Cachin Jean-Luc	Milliet Stéphanie
Cevey Pierre	Molina Federico
De Claparède Vincent	Molina José Carlos
De Preux Michèle	Oberson Jean-François
Ferratton Aurora	Oggier Carmen
Finger Dina	Oggier Pascal
Gaspoz-Favre Béatrice	Parietti Marcel
Gaspoz Jean-Paul	Perreaud Caroline
Gasser Joël	Perreaud Jérémie
Gilliéron Christine	Pilloud Michel
Golay Michel	Piubellini Alex
Grandchamp Thierry	Reymond Thierry
Hefti Fridolin	Rolland André
Ineichen Hugo	Segu Fabienne
Jacquemet Nicole	Smadja Gilbert
Jaton François	Spring Ivan
Jungo Danièle	Thomas Jean-François

1.2.2. Bureau du conseil communal

Au 31 décembre 2017, le bureau du conseil communal était composé comme suit :

Bureau du conseil communal – 2017-2018

Pilloud Michel, Président

Thomas Jean-François, vice-président

Gaspoz-Favre Béatrice, scrutatrice

Marra Pasqualina, scrutatrice

Aubort Laurence, scrutatrice suppléante

Milliet Louis, scrutateur suppléant

Borer Valérie, secrétaire

1.2.3. Commissions du conseil communal

Au 31 décembre 2017, les commissions permanentes du conseil communal étaient composées comme suit :

Commission des finances – 2017-2018

Reymond Thierry, Président

Cevey Pierre

Jaton François

Smadja Gilbert

Commission de gestion – 2017-2018

Borer Michel, Président

Bovard Christian

Finger Dina

Piubellini Alex

Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux – 2016-2021**Smadja Gilbert, Président**

Burri Thomas

Manthey Bastien

Milliet Jacques

Commission d'urbanisme et d'environnement – 2016-2021**Bovay Jacques, Président**

Gaspoz Jean-Paul

Gasser Joël

Ineichen Hugo

Parietti Marcel

Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois – 2016-2021**Perreaud Jérémie, Président**

Cachin Jean-Luc

Oggier Pascal

Roland André

Spring Ivan

1.2.4. Délégations du conseil communal

Au 31 décembre 2017, les délégations du conseil communal étaient composées comme suit :

Délégués à l'ASIGOS – 2016-2021

Grandchamp Thierry

Jacquemet Nicole

Manthey Jacek

Segu Fabienne

Délégués à l'AJENOL – 2016-2021

Oggier Carmen

Segu Fabienne

Délégués à la Fondation Primeroche – 2016-2021

De Preux Michèle

Golay Michel (*suppléant*)

Délégués à la commission consultative du feu – 2016-2021

Burkhard David

Grandchamp Thierry (*suppléant*)

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. PERSONNEL COMMUNAL

Durant l'année 2017, le personnel communal a connu divers changements :

Secrétaire municipal depuis le 1^{er} mars 2007, M. Christian Monod a souhaité prendre une retraite anticipée et a ainsi démissionné avec effet au 31 mai 2017. Il a toutefois aimablement accepté d'assurer la transition jusqu'à l'entrée en fonction de sa successeur, Mme Camille Bergmann, en juillet 2017. La municipalité saisit cette occasion pour adresser encore ses plus vifs remerciements à M. Christian Monod pour la qualité de son travail et son important investissement durant ses dix années d'activité au service de la commune.

Mme Camille Bergmann, nouvelle secrétaire municipale depuis le 1^{er} juillet 2017, s'est parfaitement intégrée au sein du personnel et s'est rapidement familiarisée avec le fonctionnement de la commune et ses divers domaines d'activité.

Mme Sylvie Goy, secrétaire municipale adjointe depuis le 15 janvier 2007, a souhaité diminuer son taux d'activité de 100% à 90% dès le 1^{er} janvier 2017, afin de pouvoir s'investir dans la vie politique de sa commune de domicile.

Mme Christel Guignard, entrée en fonction le 1^{er} septembre 2002 en tant qu'employée de commerce et nommée en 2007 préposée au contrôle des habitants, a augmenté son taux d'activité de 50% à 60% dès le 1^{er} octobre 2017, en vue de soutenir le travail du greffe municipal en matière de classement et d'indexation des documents dans le nouveau système de gestion électronique des documents.

Par décision du 7 avril 2017, la Direction générale de l'enseignement obligatoire a renouvelé l'autorisation pour la commune de former des apprentis agent d'exploitation pour la période du 6 avril 2017 au 31 décembre 2023.

M. Steeve Gilliéron, employé auprès du service de voirie, a entrepris à l'automne 2017 une formation de formateur en entreprise, afin de pouvoir encadrer les apprentis agents d'exploitation au sein de la commune.

Suite à un accident, M. José Manuel Santos Tavares, employé de voirie depuis le 1^{er} mai 1990, a été en arrêt de travail à 100% du 13 décembre 2017 au 11 mars 2018 et à 50% du 12 mars au 25 mars 2018.

Pour sa part, M. Norris Bonzon, employé depuis le 15 juin 2015 pour surveiller la déchetterie les samedis, a vu son contrat renouvelé le 15 août 2017.

Mme Fanny Trinquart, apprentie employée de commerce depuis le 17 août 2015, a entamé sa troisième année d'apprentissage et devrait présenter au printemps 2018 ses examens finaux en vue de l'obtention de son certificat fédéral de capacité.

M. Francisco Pedro Vieira a été engagé en tant qu'apprenti agent d'exploitation, orientation « service voirie », pour la période du 7 août 2017 au 6 août 2020.

M. Paulo Gonçalves Barreira, employé auprès de la commune du 4 août 2014 au 3 août 2017 en tant qu'apprenti agent d'exploitation, orientation « service domestique », n'ayant malheureusement pas réussi ses examens pratiques de fin d'apprentissage, il lui a été proposé de rester en tant qu'auxiliaire en formation du 1^{er} octobre 2017 au 31 juillet 2018, afin de lui permettre de parfaire sa formation pratique et de pouvoir ainsi représenter ses examens dans les meilleures conditions.

M. John Widmer a été engagé du 1^{er} juillet 2017 au 15 septembre 2017, afin de renforcer le service de voirie durant les mois d'été.

M. Helder Tavares a pour sa part été engagé du 3 au 28 juillet 2017, afin d'aider le service de conciergerie pour les grands nettoyages annuels des bâtiments communaux.

Suite à la demande de l'Organisation romande d'intégration et formation professionnelle (ORIF), M. Joseph Lukeba a été accueilli pour un stage non rémunéré auprès du service de conciergerie de la commune du 21 novembre au 21 décembre 2017, ainsi que du 8 au 26 janvier 2018.

Enfin, les contrats de Mmes Marie-Louise Perroud, Michèle Rossetti et Palmira Teles, accompagnatrices pour la cantine scolaire « Chez les petits gourmands » ont été renouvelés pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

Personnel fixe (Etat au 31 décembre 2017)

Bergmann Camille	Secrétaire municipale	100%	01.07.2017
Goy Sylvie	Secrétaire municipale adjointe	90%	15.01.2007
Guignard Christel	Préposée au contrôle des habitants	60%	01.09.2002
Calce Valter	Intendant des bâtiments communaux	100%	01.10.1999
Gilliéron Steeve	Responsable du service de voirie	100%	01.07.2003
Santos Tavares José	Employé de voirie	100%	01.05.1990
Bonzon Norris	Surveillant de la déchetterie	3h00 / sem.	01.07.2015

Apprentis (Etat au 31 décembre 2017)

Trinquart Fanny	Apprentie employée de commerce	17.08.2015 – 16.08.2018
Pedro Vieira Francisco	Apprenti agent d'exploitation	07.08.2017 – 06.08.2020

Auxiliaires 2017

Gonçalves Barreira Paulo	Voirie-Conciergerie	100%	01.10.2017 – 31.07.2018
Widmer John	Voirie	100%	01.07.2017 – 15.09.2017
Tavares Helder	Conciergerie	100%	03.07.2017 – 28.07.2017
Perroud Marie-Louise	Cantine scolaire	8h20 / sem.	01.08.2017 – 31.07.2018
Rossetti Michèle	Cantine scolaire	8h20 / sem.	01.08.2017 – 31.07.2018
Teles Palmira	Cantine scolaire	13h00 / sem.	01.208.2017 – 31.07.2018

Stagiaire 2017

Lukeba Joseph	Conciergerie	21.11.2017 – 21.12.2017
		08.01.2018 – 26.01.2018

La municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son excellent travail et pour sa collaboration durant toute l'année. Elle relève, une fois encore, l'excellente ambiance qui règne entre tous les collaborateurs.

2.2. GREFFE MUNICIPAL

Les principales missions et activités du greffe municipal sont les suivantes :

- ✓ Planifier et préparer les séances de la municipalité et en tenir les procès-verbaux
- ✓ Assurer le secrétariat de la municipalité
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et le conseil communal
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et les autres services communaux
- ✓ Organiser les élections et votations
- ✓ Accueillir et informer les visiteurs
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers du personnel communal
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de naturalisation
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de police des constructions
- ✓ Organiser les manifestations et réceptions municipales
- ✓ Gérer les supports d'information communaux (site internet ; « Tchaffatsatagne »)
- ✓ Traiter les demandes de location de salles communales
- ✓ Gérer le portefeuille des assurances communales
- ✓ Gérer l'informatique et la téléphonie communales, ainsi que l'économat
- ✓ Collaborer à la gestion des archives communales

2.3. DROITS POLITIQUES

Le greffe municipal est notamment chargé d'organiser les élections et votations, ainsi que de contrôler les listes des signatures apposées sur des référendums ou initiatives populaire sur le plan fédéral, cantonal et communal.

A toutes fins utiles, vous trouverez dans les pages qui suivent les résultats des élections et votations organisées en 2017 ainsi que la listes des initiatives et référendums dont le greffe municipal a validé les listes de signatures durant cette même année.

2.3.1. Elections

Elections du Grand conseil du 30 avril 2017 – Sous-arrondissement électoral : Romanel

Mandats	5
Electeurs inscrits	898
Cartes de vote reçues	450
Taux de participation	48.78%

Bulletins	Rentrés	438
	Blanc	5
	Nuls	11
	Valables	422
	Non modifiés	236
	Modifiés / Manuscrits avec dénomination	113
	Modifiés / Manuscrits sans dénomination	73

LISTES		SUFFRAGES		
N°	Dénomination	Nominatifs	Complémentaire	De parti (total)
01	Parti socialiste	262	0	262
02	Les Verts, Mouvement écologiste vaudois	373	7	380
03	Ensemble à Gauche	68	0	68
04	Parti libéral-conservateur	8	4	12
05	Le Centre	192	2	194
06	Union Démocratique du Centre	382	5	387
07	PLR. Les Libéraux-Radicaux	738	24	762
	Sous-total suffrages de parti	2'023	42	2'065
	Suffrages blancs			45
	Total			2'110

Elections du Conseil d'Etat du 30 avril 2017 (premier tour du scrutin)

Bulletins	Rentrés	443
	Blanc	2
	Nuls	6
	Valables	437

BULLETINS	Provenant des partis ou des gouvernements								Sans dénom.	Total
	PVL	AdC	UDC	PSV	PdR	PLR	EàG	Verts		
Non modifiés	5	0	36	28	1	59	2	24	--	155
Modifiés	5	3	17	41	5	71	0	26	--	168
Sans nom parti	--	--	--	--	--	--	--	--	112	112
Total	10	3	53	69	6	130	2	50	112	435

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Non modifiés	Modifiés des partis ou groupements								Sans dénom.	Total
		PVL	AdC	UDC	PSV	PdR	PLR	EàG	Verts		
Amarelle Cesla	52	1	0	1	38	5	11	0	24	45	177
Broulis Pascal	95	3	3	14	34	1	71	0	11	88	320
Buclin Adrien	2	0	0	0	2	0	0	0	6	11	21
de Quattro Jacqueline	95	3	3	13	22	0	66	0	7	69	278
Gorrite Nuria	52	2	2	5	41	1	33	0	25	76	237
Leuba Philippe	95	5	2	14	23	4	67	0	7	77	294
Luccarini Yvan	2	0	0	0	2	0	0	0	4	5	13
Maillard Pierre-Yves	52	3	1	7	41	0	39	0	24	80	247
Melly Serge	0	0	3	2	3	0	2	0	1	9	20
Métraux Béatrice	52	0	1	3	39	0	21	0	25	57	198
Misiego Céline	2	0	0	0	3	0	0	0	6	8	19
Morand Guillaume Toto	1	0	0	3	8	5	8	0	8	21	54
Nicolet Jacques	95	3	1	16	1	0	48	0	0	28	192
Pointet François	5	5	2	1	1	1	18	0	6	39	78
Villa Sylvie	0	4	2	2	5	1	7	0	4	20	45
Voix éparses	--	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	600	29	20	82	263	18	391	0	158	633	2'194

Election du Conseil d'Etat du 21 mai 2017 – Second tour du scrutin

Bulletins	Rentrés	446
	Blanc	1
	Nuls	4
	Valables	442

BULLETINS	Provenant des partis ou des gouvernements							Sans dénomin.	Total
	PLR	PdR	UDC	AdC	PSV	Verts	PVL		
Non modifiés	99	6	50	6	72	68	20	--	321
Modifiés	5	9	2	4	6	4	6	--	36
Sans nom parti	--	--	--	--	--	--	--	84	84
Total	104	15	52	10	78	72	26	84	441

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Non modifiés	Modifiés des partis ou groupements							Sans dénomin.	Total
		PLR	PdR	UDC	AdC	PSV	Verts	PVL		
Amarelle Cesla	140	0	2	1	0	4	2	1	14	164
Chevalley Isabelle	169	3	2	0	2	0	1	6	52	235
Métraux Béatrice	140	1	3	0	1	2	2	1	45	195
Morand Guillaume Toto	6	0	9	0	1	1	3	1	19	40
Nicolet Jacques	169	2	2	2	0	0	0	0	12	187
Villa Sylvie	6	2	0	0	4	3	0	1	18	34
Voix éparses	--	0	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL	630	8	18	3	8	10	8	10	161	856

2.3.2. Votations

Votations du 12 février 2017

Objet : **Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération**

Bulletins	Rentrés	602
	Blanc	2
	Nuls	0
	Valables	600

Suffrages	
Oui	473
Non	127
Taux de participation	66.59 %

Objet : **Création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération**

Bulletins	Rentrés	602
	Blanc	17
	Nuls	0
	Valables	585

Suffrages	
Oui	462
Non	123
Taux de participation	66.59 %

Objet : **Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)**

Bulletins	Rentrés	602
	Blanc	19
	Nuls	0
	Valables	583

Suffrages	
Oui	353
Non	230
Taux de participation	66.59 %

Objet : **Loi sur la préservation et promotion du parc locatif (LPPPL)**

Bulletins	Rentrés	582
	Blanc	14
	Nuls	1
	Valables	567

Suffrages	
Oui	250
Non	317
Taux de participation	64.38 %

Votation du 21 mai 2017 :Objet : **Loi sur l'énergie**

Bulletins	Rentrés	508
	Blanc	5
	Nuls	1
	Valables	502

<i>Suffrages initiative</i>	
Oui	365
Non	137
Taux de participation	56.57 %

Votation du 24 septembre 2017 :Objet : **Sécurité alimentaire**

Bulletins	Rentrés	520
	Blanc	3
	Nuls	0
	Valables	517

<i>Suffrages initiative</i>	
Oui	488
Non	29
Taux de participation	57.21 %

Objet : **Financement additionnel de l'AVS**

Bulletins	Rentrés	522
	Blanc	9
	Nuls	0
	Valables	513

<i>Suffrages</i>	
Oui	267
Non	246
Taux de participation	57.43 %

Objet : **Prévoyance vieillesse 2020**

Bulletins	Rentrés	522
	Blanc	9
	Nuls	0
	Valables	505

<i>Suffrages</i>	
Oui	256
Non	257
Taux de participation	57.43 %

2.3.3. Initiatives et référendums

Type	Objet	Date début	Date fin
Initiative féd.	Pour une eau potable propre et une alimentation saine	21.03.2017	<i>En cours</i>
Initiative cant.	Pour un canton de VD sans extraction d'hydrocarbures	10.03.2017	25.07.2017
Initiative cant.	Une baisse d'impôts pour la classe moyenne	10.03.2017	11.07.2017
Initiative féd.	Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)	17.01.2017	<i>En cours</i>
Initiative féd.	Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	29.11.2016	<i>En cours</i>
Référend. féd.	Contre la ruineuse loi sur l'énergie	11.10.2016	19.01.2017
Initiative féd.	Stop à l'îlot de cherté – Initiative pour des prix équitables	20.09.2016	<i>En cours</i>
Initiative féd.	Pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille	14.05.2016	24.11.2017
Initiative féd.	Stop aux excès de Via Sicura	03.05.2016	03.11.2017
Initiative féd.	Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique	26.04.2016	26.10.2017
Initiative féd.	Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage	15.03.2016	15.09.2017
Initiative féd.	Davantage de logements abordables	01.09.2015	01.03.2017

2.4. NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2017, la municipalité a enregistré **28 demandes de naturalisation** (toutes procédures confondues) concernant **46 personnes** (les personnes d'une même famille pouvant déposer une demande conjointe). Plus précisément, 27 nouvelles demandes ont été déposées durant l'année et une demande, débutée en 2015 et suspendue en 2016, a été réactivée. A titre de comparaison, en 2016, 12 demandes avaient été traitées. Le fait que le nombre de demandes de naturalisation ait plus que doublé en 2017 est, sans nul doute, lié à la perspective de l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois (nLDCV), d'avantage restrictive. Les demandes de naturalisation déposées avant le 31 décembre 2017 demeurent en effet soumises à la Loi vaudoise sur le droit de cité vaudois du 28 septembre 2004 (LDCV).

Conformément à la LDCV, il convient de distinguer trois procédures différentes de naturalisation :

Naturalisation ordinaire

La naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) concerne les étrangers résidant en Suisse depuis douze ans, dont trois au cours des cinq années précédant la demande, pouvant faire preuve d'une bonne intégration dans la communauté suisse et vaudoise.

Les demandes de naturalisation ordinaire suivent la procédure suivante :

- Le formulaire de demande pour une personne seule, un couple, ou une famille entière (avec enfants mineurs) est déposé auprès du greffe municipal.
- Après contrôle des pièces requises (casier judiciaire, extrait des poursuites, etc.), deux représentants de la municipalité se rendent au domicile du candidat pour compléter un document complémentaire et détaillé sur son parcours, sa situation actuelle et ses motivations, intitulé « rapport de naturalisation ».
- Une fois ce rapport réalisé, la commission de naturalisation, composée du municipal en charge du dossier et de membres du conseil communal, auditionne les candidats (dès l'âge de 15 ans) et soumet son préavis à la municipalité.
- Sur la base de ces informations, la municipalité statue sur l'octroi de la bourgeoisie communale. Cette décision est susceptible de recours auprès du Tribunal administratif en cas de refus. En cas d'octroi, la procédure se poursuit aux niveaux cantonal et fédéral :
 - o Examen du dossier par le canton pour décision sur l'octroi du droit de cité vaudois.
 - o Examen du dossier par l'Office fédéral des migrations pour l'octroi de l'autorisation fédérale.
 - o Prestation de serment devant une délégation du conseil d'Etat. L'acquisition de la nationalité suisse, du droit de cité vaudois et de la bourgeoisie de Jouxkens-Mézery est effective dès cette date.

En 2017, la municipalité a enregistré 16 demandes de naturalisation ordinaire, concernant 25 adultes et 9 enfants. Il convient de relever que 9 de ces demandes ont été déposées sur les seuls mois de novembre et décembre 2017.

Concernant le traitement de ces dossiers, nous pouvons vous indiquer les chiffres suivants pour l'année 2017 : la municipalité s'est rendue au domicile de 5 familles pour établir les rapports de naturalisation et la commission de naturalisation s'est réunie à 3 reprises pour auditionner un total de 6 personnes. Toutes les personnes concernées ont obtenu un préavis favorable et leurs dossiers ont été envoyés au canton pour la suite de la procédure.

Vu le nombre de dossiers déposés en fin d'année, la municipalité ainsi que la commission de naturalisation vont siéger à de nombreuses reprises durant l'année 2018 pour les analyser conformément à l'ancien droit en vigueur.

Naturalisation facilitée cantonale

La naturalisation facilitée cantonale vise les étrangers nés en Suisse et y ayant résidé sans interruption (art. 25 LDCV) ou les jeunes âgés de 14 à 24 ans révolus, ayant accompli 5 ans de scolarité obligatoire en Suisse (art. 22 LDCV).

Les conditions d'intégration étant présumées, il n'y a ni audition, ni rapport de naturalisation. Le candidat remplit sur l'honneur le formulaire de demande de naturalisation. Après contrôle des dossiers, le greffe transmet les demandes à la municipalité, qui statue sur l'octroi de la bourgeoisie sur la base du dossier remis (sans rencontrer les candidats). La suite de la procédure est identique à celle prévue pour la naturalisation ordinaire (octroi du droit de cité vaudois ; octroi de l'autorisation fédérale ; prestation de serment devant une délégation du conseil d'Etat).

La municipalité a traité, en 2017, 12 demandes de naturalisation facilitée, à savoir :

- 4 demandes selon l'art. 25 LDCV (personnes nées en Suisse et y ayant résidé sans interruption),
- 8 demandes selon l'art. 22 LDCV (jeunes de la 2^{ème} génération, âgés de 14 et 24 ans révolus).

Toutes ces personnes ont obtenu la bourgeoisie de Jouxten-Mézery et les dossiers ont été envoyés au canton pour la suite de la procédure.

Naturalisation facilitée fédérale

La naturalisation facilitée fédérale concerne en particulier les étrangers mariés à un Suisse ou une Suisseuse depuis plus de trois ans et résidant en Suisse depuis au moins cinq ans révolus (art. 27 Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, abrogée par la Loi sur la nationalité suisse du 20 juin 2014, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018).

Cette procédure relève de la compétence de la Confédération. Si les formulaires de demande de naturalisation facilitée sont disponibles auprès greffe municipal, la commune n'a pas de suivi ou de contrôle dans le traitement de ces demandes, qui sont envoyées directement par le candidat à la Confédération. Il n'est dès lors pas possible de savoir combien de ces demandes sont en cours. L'on peut toutefois relever qu'une personne résidant à Jouxten-Mézery a acquis la nationalité suisse suivant cette procédure en 2017.

2.5. CARTES JOURNALIERES CFF

La municipalité de Jouxten-Mézery a souhaité poursuivre la vente de cartes journalières CFF « commune », pour permettre aux habitants de Jouxten-Mézery de profiter d'escapades en train, car postal ou bateau à un prix intéressant. Nous reproduisons ci-dessous le tableau des ventes de ces deux cartes journalières en 2017.

Mois	Billets disponibles	Vendus	Invendus	% billets vendus
Janvier	62	33	29	53.23%
Février	56	34	22	60.71%
Mars	62	39	23	62.90%
Avril	60	40	20	66.67%
Mai	62	43	19	69.35%
Juin	60	34	26	56.67%
Juillet	62	43	19	69.35%
Août	62	37	25	59.68%
Septembre	60	30	30	50.00%
Octobre	62	37	25	59.68%
Novembre	60	28	32	46.67%
Décembre	62	29	33	46.77%
TOTAL	730	427	303	58.49%

2.6 COMMUNICATION

La municipalité s'efforce de communiquer régulièrement sur ses projets et intentions et de mettre à la disposition du public toutes les informations d'intérêt général et renseignements utiles sur la vie locale, notamment par le biais du journal communal. Publié quatre fois par ans, la réalisation et l'édition du Tchaffatsatagne sont confiées au greffe municipal, avec la collaboration d'une équipe d'imprimeurs-graphistes de la région. Cette publication permet à la municipalité de rendre compte régulièrement de ses projets en cours ou futurs, de rappeler certaines informations officielles concernant le fonctionnement des services communaux et de développer divers thèmes d'intérêt commun. Le Tchaffatsatagne offre également de l'espace aux sociétés locales pour faire le récit de leurs activités passées et annoncer leurs manifestations à venir.

La municipalité veille également à ce que le site Internet de la commune soit toujours à jour, afin de permettre à la population d'accéder en tout temps à de nombreux renseignements utiles. On y trouve en effet l'ensemble des informations figurant au pilier public, la composition des autorités communales, les préavis municipaux et procès-verbaux du conseil communal, les règlements communaux, de même que l'ensemble des formulaires officiels, divers renseignements pratiques, tels que les horaires d'ouverture du greffe municipal ou de la déchetterie, l'agenda des manifestations, les coordonnées de diverses associations ou institutions actives sur le territoire communal, ainsi que de nombreux autres liens utiles.

La municipalité donne par ailleurs des nouvelles régulières de ses projets et d'éventuels autres développements importants pour la commune dans le cadre de ses communications au conseil communal.

Non contente d'informer a posteriori les membres du conseil communal sur l'état d'avancement de ses projets, la municipalité privilégie autant que possible les démarches participatives, de manière à faire émerger en amont une vision partagée des besoins et attentes des différents acteurs. Dans ce sens, la municipalité tient à faire participer les diverses commissions de l'exécutif ou du législatif à l'élaboration de certains projets d'importance pour le territoire communal. Ainsi, les commissions de l'urbanisme de la municipalité et du conseil communal ont-elles été invitées, en 2017 comme par le passé, à participer activement aux travaux relatifs à la mise en œuvre d'un Plan directeur communal et à la révision du Plan général d'affectation et de son Règlement sur l'aménagement et les constructions. Durant l'année 2017, la commission de l'énergie a également été étroitement associée à l'élaboration de la planification énergétique territoriale, à la mise en place de l'installation solaire photovoltaïque sur le toit du complexe scolaire et de la salle de gymnastique ainsi qu'aux réflexions sur l'opportunité d'installer d'un système de cogénération (couple chaleur-force) pour les bâtiments communaux.

Lorsqu'elle l'estime nécessaire, la municipalité organise par ailleurs des séances d'information publiques, à l'attention de l'ensemble de la population ou des personnes spécifiquement concernées par un projet particulier. Ainsi par exemple, dans le cadre du projet d'aménagement de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys, la municipalité a invité les propriétaires bordiers à une séance d'information le 6 septembre 2017, afin de leur expliquer les détails de ce projet et ses implications. De même, la municipalité prévoit d'organiser en 2018 une séance publique de restitution des résultats de l'atelier participatif concernant le développement futur du site du « Pâquis ». De même encore, la municipalité envisage d'inviter la population à une séance d'information relative à la planification énergétique territoriale.

2.7 GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES

2.7.1. Gestion documentaire

Le 1^{er} juillet 2017, un nouveau système électronique de gestion documentaire (GED) a été introduit au sein de l'administration communale de Jouxten-Mézery. Déjà implanté dans une partie de l'administration communale d'Ecublens, le logiciel a été adapté de manière à répondre aux exigences archivistiques, élaborées, sur la base d'autres documents existants, par l'archiviste intercommunale en collaboration avec les Archives d'Etat de Neuchâtel. Ces exigences ont été présentées et approuvées par la municipalité de Jouxten-Mézery en 2016, puis validées en 2017 par les Archives Cantonales Vaudoises (ACV) et l'Association vaudoise des archivistes (AVA).

La mise en place de ce système de gestion électronique des documents a impliqué quelques adaptations du matériel informatique au greffe municipal. Le logiciel de gestion documentaire permet désormais à l'administration de gérer la presque totalité de ses dossiers sous format numérique. Dès 2018, la municipalité pourra accéder aux dossiers utiles par le biais de ce logiciel, qui sera mis à leur disposition sur des tablettes.

La définition des exigences, la préparation de la structure de classement et de ses métadonnées, les tests de l'outil et les adaptations de ce dernier aux exigences validées ont nécessité de la part de l'archiviste un engagement énorme. Sans compter l'accompagnement des utilisatrices, qui ont dû adopter ce nouvel outil de travail au moment de la passation du poste de secrétaire municipal/e.

La commune de Jouxten-Mézery est la première administration vaudoise à utiliser un outil GED qui respecte les recommandations archivistiques actuelles. Elle est aussi la première à avoir pu bénéficier du logiciel ArchiClass, développé par les Archives d'Etat de Neuchâtel durant la phase préparatoire, pour la création et la validation de la structure de classement et de ses métadonnées. Un fichier csv exporté d'ArchiClass a été importé dans ELO pour y introduire les données désirées. Il pourra être mis à jour sur demande auprès de la société fournisseur de ELO.

L'outil ELO devra encore être adapté en fonction des besoins des utilisateurs, notamment pour tout ce qui touche aux processus de gestion documentaire.

2.7.2. Archives

2.7.2.1. Organisation

La gestion des archives de Jouxten-Mézery est confiée depuis le 1^{er} janvier 2001 à Mme Delphine Friedmann, archiviste intercommunale de Prilly, Ecublens et Jouxten-Mézery. En 2017, Mme Delphine Friedmann a poursuivi son travail dans ces trois communes partenaires, avec un taux d'activité de 70 % de janvier à juin 2017, puis de 80% dès juillet 2017. Son taux d'activité pour Jouxten-Mézery est resté fixé à 5%. Toutefois, Mme Delphine Friedmann a bénéficié en 2016 et 2017 de l'aide d'une spécialiste en information documentaire, Mme Aurélie Pieracci, engagée pour une durée limitée à deux ans par la commune de Jouxten-Mézery. Dans le cadre de ce mandat, Mme Pieracci a effectué un total d'heures équivalent à environ 5%. Son engagement a permis de poursuivre la description des archives définitives de Jouxten-Mézery, conservées depuis 2015 dans les locaux des Archives communales d'Ecublens. Les notices des fonds « Classement ACV » et « Plan comptable VD » ont été complétées.

2.7.2.2. Mise en valeur

Pour la première fois depuis leur création en octobre 2000, les archives intercommunales de Prilly, Ecublens et Jouxten-Mézery ont participé à la "Journée suisse des archives", organisée le 9 juin 2017 de 11h à 19h, sur le thème "archives ∞ connecter".

A cette occasion, l'archiviste a choisi de montrer que les Archives intercommunales sont "connectées" à bien des égards ;

- À l'interne de l'administration, parce que le rôle d'une archiviste communale n'est pas de rester confinée dans un local rempli de documents anciens, mais au contraire, de soutenir l'administration dans la gestion du "cycle de vie" des dossiers qu'elle traite et la recherche d'informations dont elle a besoin pour effectuer son travail.
- Avec des institutions d'archives de la région et de la Suisse entière, dans le cadre de collaborations, d'échanges, de projets communs, que ce soit pour la mise en ligne des inventaires (projet collaboratif d'archives communales vaudoises), le développement de nouvelles solutions (ArchiClass), voire, pour cette journée des archives, de prêt d'exposition (Archives de la Construction moderne ACM à l'EPFL, qui ont gracieusement prêté une partie d'une exposition montée en 2017).
- Sur le web, grâce à la plateforme des inventaires; par l'organisation d'ateliers d'écriture sur Wikipédia avec des classes de 10VP de Prilly et Ecublens; ou encore, grâce à des logiciels spéciaux, tels que sMapShot, dédié à la géolocalisation de photographies anciennes.
- Enfin, l'archiviste a également cherché à montrer que les Archives sont connectées aux lieux dont elles abritent les archives, en offrant au public la possibilité de (re-)découvrir l'Ouest Lausannois des années 1950-1960:
 - o à travers une exposition de photographies aériennes originales, prêtée par les Archives de la Construction moderne (EPFL, ACM - fonds Perrochet & Pleinciel SA);
 - o grâce au logiciel de géolocalisation « sMapShot », présenté par son auteur Timothée Produit, dans lequel des centaines de photographies du même fonds Perrochet avaient été numérisées pour l'occasion, permettant aux visiteurs de les visualiser sur le territoire actuel ou de les géo-localiser;
 - o par le biais d'une visite du dépôt des archives communales d'Ecublens, et la présentation de documents relatifs au projet d'aéroport d'Ecublens et aux premiers projets de construction de l'EPFL.

Cette journée des archives du 9 juin 2017 à Ecublens a attiré entre 70 et 90 personnes, dont la classe de 10VP impliquée dans le projet Wikipédia. Par ailleurs, les autorités municipales des 3 communes ont pris part à la partie officielle, ainsi que la préfète de l'Ouest lausannois.

Un article a paru dans le 24Heures en date du 5 juin 2017 pour annoncer cet événement. L'archiviste a eu la chance d'être interviewée par l'une des rédactrices de la revue professionnelle suisse "arbido", mettant ainsi encore une fois en valeur le travail réalisé dans le cadre de cette journée.

2.7.2.3. Activités extérieures

L'archiviste a poursuivi son travail à la tête du groupe des utilisateurs romands du logiciel AtoM, qui gère une plateforme de publication des inventaires d'archives communales et anime un groupe d'échange et de partage de connaissances autour du logiciel de gestion d'inventaire. Cette plateforme a été présentée auprès des secrétaires municipaux à fin mai et début juin, dans le cadre de cours proposés aux membres de l'AVSM. Un projet de renouveau de cette plateforme et du site d'accueil qui l'accompagne a été initié, en lien avec l'Association vaudoise des archivistes.

L'archiviste a participé aux rencontres du Groupe de travail «Archives communales» de l'Association des archivistes suisses (AAS) et activement contribué aux travaux de réflexion sur les systèmes de gestion électronique des documents (GED) et d'archivage électronique. Elle a notamment présenté à ses collègues les travaux réalisés dans ce domaine pour Jouxten-Mézery, en collaboration avec les Archives d'Etat de Neuchâtel.

Grâce à l'expérience acquise dans le domaine de la gestion documentaire, l'archiviste a été invitée à donner deux conférences, l'une organisée par l'entreprise Protocol SA pour ses clients, l'autre par le Centre électronique de gestion (CEG) basé à Neuchâtel, dans le cadre d'une semaine d'information à ses partenaires. Enfin, elle a présenté les nouvelles recommandations validées par les ACV et l'AVA aux archivistes communaux, sur invitation des Archives cantonales vaudoises.

3. PROPRIETES COMMUNALES

3.1. FORÊTS

La commune de Jouxten-Mézery fait partie du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge et y est représentée par M. Serge Roy, syndic.

Le Groupement comprend les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Mex, Pent haz, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vuflens-la-Ville.

Le Groupement gère 44 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes) et 228 hectares de forêts privées (550 propriétaires).

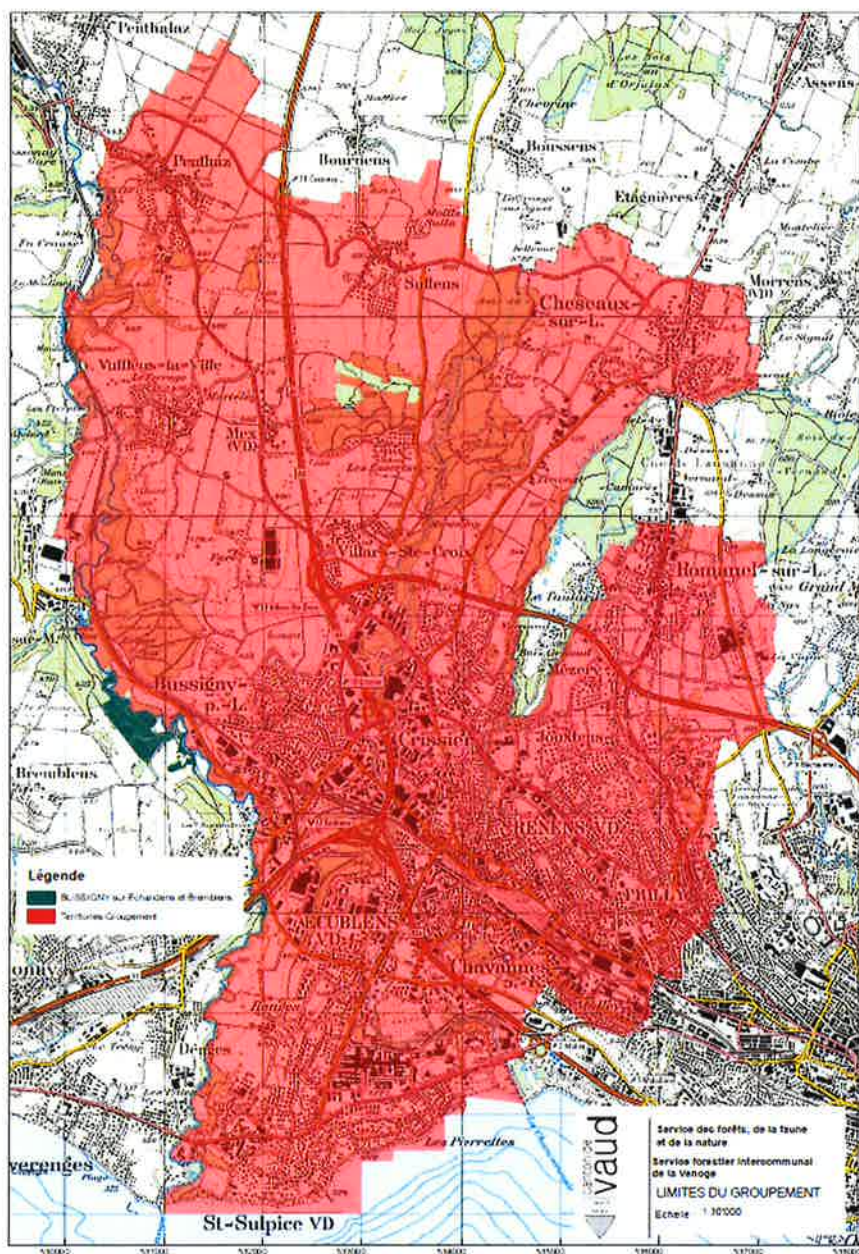
Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier, qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la Direction générale de l'environnement, service des forêts) et de gestionnaires de forêts communales.

En 2017, il a été prélevé un total de 4'500 m³ de bois (3'877 m³ en 2016).

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion de degré 1, ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes – Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vuflens-la-Ville sont gérées selon un contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Cela signifie que tous les coûts et les recettes liés à l’entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune ; ce montant figure dans le contrat de bail. Les autres communes restent gérées selon un contrat de degré 1.

Les limites des surfaces forestières gérées par le Groupement sont représentées sur le schéma ci-dessous.



3.2. BÂTIMENTS COMMUNAUX

3.2.1. Occupation / Locations

La gestion de l'occupation des locaux (salle communale, salle des commissions, Bistro, salle de gymnastique) est assurée par M. Valter Calce, intendant des bâtiments communaux. Cette gestion implique le suivi des réservations, la mise en place, le contrôle des fournitures et l'entretien des locaux avant et après chaque occupation.

3.2.1.1. Bistro

En 2017, le Bistro a été occupé à 94 reprises, soit en moyenne 2,5 fois par semaine en période scolaire. A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous le tableau d'occupation du Bistro en 2017.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												

3.2.1.2. Salle de gymnastique

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'occupation de la salle de gymnastique pour l'année scolaire 2017-2018.

Périodes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08.20 – 09.05		Ecole	Ecole		
09.05 – 09.50	Petit Navire			SSJM Gym dames	Petit Navire
10.10 – 10.55					Rythmique
10.55 – 11.40					
13.45 – 14.30	Hôpital de l'Enfance	Ecole	Association Mobilet	Ecole	
14.30 – 15.15					
15.30 – 16.00				SSJM Gym Minis Mixte 1	
16.00 – 16.30					
16.30 – 17.00				SSJM Gym Minis Mixte 2	
17.00 – 17.30					
17.30 – 18.00				SSJM Sport garçons	
18.00 – 18.30	Privé Badminton				Privé Multisport
18.30 – 19.00		SSJM Sport filles	Privé Badminton		
19.00 – 19.30				SSJM Sport messieurs	
19.30 – 20.00	SSJM Gym dames	SSJM Gym fit. dames			Privé Football
20.00 – 20.30			Privé Football		
20.30 – 21.00					
21.00 – 21.30					
21.30 – 22.00					

3.2.2. Entretien

3.2.2.1. Maison de commune

Début 2017, un abri pour les manifestations communales a été installé à côté du Bistro.

Des travaux de déshumidification de l'entrée du greffe ont également dû être réalisés car il a été constaté des infiltrations d'eau (provenance inconnue). Ces travaux ont permis d'assainir les murs.

3.2.2.2. Salle de gymnastique et école

Début 2017, le boiler se trouvant à l'école a fui, ce qui a provoqué un important dégât d'eau. Le boiler a été changé et les sols, de même que la peinture, ont été restaurés dans les endroits qui avaient été endommagés par cet incident. Nous relevons que tous les frais ont été pris en charge par l'assurance.

Dans le complexe de la salle de gymnastique, suite à l'ouverture d'une nouvelle salle de classe dès la rentrée scolaire 2017-2018, une connexion Internet a été installée.

3.2.2.3. Jardin d'enfants « Le Petit Navire »

Suite à l'extension des horaires d'ouverture (l'après-midi) du jardin d'enfants « Le Petit Navire », quelques mises en conformité des locaux ont été nécessaires.

3.2.2.4. Local de voirie

La porte du garage, fortement endommagée suite à un accident avec le véhicule de la voirie, a été totalement remplacée.

De plus, des mises en conformité du système électrique ont également été effectuées.

3.2.2.5. Bâtiment « Le Chalet-Vert »

Les travaux suivants ont été réalisés :

- ✓ installation d'un système « Digicode » afin de sécuriser l'accès au bâtiment ;
- ✓ installation de compteurs dans la cave suite à l'utilisation d'appareils électroménagers par les locataires ;
- ✓ rénovation de l'ancien appartement qu'occupait M. Jörg Fischer (suite au changement de locataire), notamment réfection d'un WC, des peintures et des sols.

4. GESTION DU TERRITOIRE / TRAVAUX

4.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1.1. Contexte

La 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) a été adoptée le 20 juin dernier par le Grand-conseil vaudois. Par les stratégies qu'il développe et les mesures qu'il fixe, le PDCn a notamment pour objectif de concrétiser les intentions de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée par le peuple en 2013, afin de lutter contre le mitage du territoire. L'approbation définitive du PDCn par la Confédération permettra au Canton de Vaud de sortir définitivement du régime transitoire imposant un « moratoire » sur les nouvelles zones à bâtir.

Concrètement, la 4ème adaptation du PDCn prévoit de nouvelles dispositions pour le dimensionnement des zones à bâtir. La principale modification est l'introduction d'une limitation des possibilités de croissance au sein des centres. Pour l'agglomération Lausanne-Morges, la croissance est fixée sous forme d'enveloppe à répartir entre les différents schémas directeurs, puis entre les différentes communes qui les composent. L'agglomération prévoit l'accueil de 80'280 habitants d'ici à 2030. Dans ce sens, les communes ont été invitées à élaborer, réviser ou réexaminer leur planification directrice et leurs plans d'affectation en tenant compte des critères susmentionnés.

4.1.2. Plan directeur communal et révision du plan général d'affectation

En cours d'élaboration depuis l'année 2014, le plan directeur communal (PDCom) et le nouveau plan général d'affectation (PGA) de la commune de Jouxkens-Mézery ont été ajustés afin de se conformer aux nouvelles directives cantonales (4^{ème} révision du PDCn). La planification énergétique territoriale requise dans ce cadre a été élaborée (cf. chiffre 4.8.1. ci-dessous). Le PDCom est désormais finalisé et pourra être présenté aux commissions d'urbanisme puis au conseil communal et finalement à la population lors d'une consultation publique qui sera organisée dans le courant de l'année 2018. Dans le même horizon temporel, le plan général d'affectation (PGA) sera transmis aux Services cantonaux pour examen préalable.

4.1.3. Zone réservée « A Grandchamp »

Par arrêt du 21 avril 2017, la Cour de droit public du Tribunal fédéral a confirmé la mise en place d'une zone réservée pour le périmètre de « A Grandchamp ». Cette décision conforte la vision communale sur la nécessité d'approfondir les réflexions sur l'évolution future de ce secteur dans le cadre du PDCom et du PGA. En effet, ce site présente incontestablement une valeur paysagère de grande qualité et constitue un fort élément générateur d'identité pour les habitants. Ainsi, en attendant que soit mis en vigueur le PDCom et le PGA, l'affectation du périmètre en zone réservée, dont le règlement prévoit l'interdiction de toute construction durant cinq ans, constituait le meilleur moyen de maintenir toutes les options ouvertes pour l'évolution future du site.

4.1.4. Site du « Pâquis »

Le développement du site du « Pâquis » constitue un autre enjeu urbanistique important aux yeux de la municipalité. Situé au cœur du territoire communal de Jouxkens-Mézery, à proximité de la plupart des équipements publics, notamment de l'administration communale, de l'école et de l'église, le lieu-dit « Le Pâquis » jouit de la proximité stratégique du LEB qu'il y a lieu de valoriser. Afin de faire émerger une vision partagée des besoins et enjeux pour le développement futur de ce site, la municipalité a décidé de recueillir les avis et besoins à travers une démarche collaborative. Aussi a-t-elle décidé d'organiser, avec le concours du bureau d'études ABA Partenaires SA, un atelier participatif à l'attention des commissions d'urbanisme, de manière à évaluer ensemble les possibilités présentes du site du Pâquis et de mettre en évidence les besoins et les attentes des divers acteurs concernés. Cette réflexion permettra d'identifier des éléments déterminants d'un cahier des charges concernant le programme du secteur, de sa spatialité et de son architecture.

4.2. POLICE DES CONSTRUCTIONS

4.2.1. Bureau technique intercommunal

De nombreuses demandes en lien avec la police des constructions sont adressées régulièrement à la municipalité, par le biais du greffe municipal, que ce soit pour l'analyse complexe de dossiers, pour assurer le suivi des chantiers ou simplement pour obtenir des informations sur les possibilités et exigences en ce domaine. L'analyse et le traitement de ces demandes exigent des compétences spécifiques, aussi bien sur le plan technique et architectural, qu'en matière réglementaire et légale.

Depuis de quelques années, la commune de Jouxten-Mézery a confié l'analyse de ces dossiers à un bureau technique intercommunal, mis sur pied conjointement avec la commune de Romanel-sur-Lausanne par convention du 10 janvier 2011. En 2016, ladite convention a cependant été dénoncée par la commune de Romanel-sur-Lausanne, avec effet au 31 décembre 2017.

La municipalité avait prévu d'étudier diverses solutions de remplacement durant le cours de l'année 2017. Toutefois, au début du mois de mars, la personne travaillant pour notre commune les mercredis et vendredis matin (soit un taux de 25%) dans le cadre de ce bureau technique intercommunal a malheureusement connu une période d'incapacité de travail, dont la durée était inconnue et la reprise incertaine.

Au vu des circonstances, la municipalité a décidé de faire appel à son mandataire spécialisé en matière d'aménagement du territoire, le bureau d'études ABA Partenaires SA, qui dispose également d'une solide expérience dans l'analyse et le suivi des dossiers de police des constructions auprès d'autres communes. Cette solution est apparue être la plus pertinente, dès lors que le bureau ABA Partenaires SA connaissait déjà bien la commune de Jouxten-Mézery et avait les ressources suffisantes (ingénieurs, architectes, etc.) pour analyser rapidement et intégralement les dossiers transmis.

Grâce au professionnalisme du bureau ABA Partenaires SA, le traitement et le suivi des dossiers de police des constructions ont ainsi pu être assurés à satisfaction. Cette solution a toutefois engendré d'importants changements pour les usagers et occasionné une surcharge de travail pour le greffe municipal. En effet, au lieu de s'adresser comme par le passé directement au bureau technique, les habitants et architectes ont été invités à formuler leurs demandes ou questions par écrit (courriers ou courriels) auprès du greffe municipal. Il appartenait alors à celui-ci de faire un premier tri, de répondre directement aux questions de base, de soumettre à la municipalité les objets de sa compétence et de transmettre les demandes plus complexes au bureau ABA Partenaires SA, afin que celui-ci en effectue l'analyse et établisse un rapport permettant à la municipalité de statuer dans chaque cas d'espèce. Le bureau ABA Partenaires SA a également effectué, avec le municipal en charge du dicastère, les visites techniques de fin de chantier.

A l'automne 2017, la municipalité de Romanel-sur-Lausanne nous a fait part de son souhait de mettre à nouveau en place un bureau technique intercommunal, en y associant également une ou deux autres communes de la région.

Après une analyse approfondie des avantages et inconvénients des diverses solutions, la municipalité de Jouxten-Mézery a choisi d'adhérer à cette proposition, afin de limiter les coûts et d'offrir aux habitants la possibilité de s'adresser directement à un bureau technique « local », avec une personne sur place pour étudier les dossiers les mercredis et vendredis matin. Ce bureau sera effectif dès le 1^{er} mai 2018 et liera les communes de Romanel-sur-Lausanne, Sullens et Jouxten-Mézery.

4.2.2. Permis de construire et de démolir

Durant l'année 2017, la municipalité a délivré les permis suivants :

Permis N° 1035 Délivré le 17.01.2017	Parcelles N° 463-464 <i>Ch. de Crissier 6, 6A</i> <i>Ch. de Crissier 8, 8A</i>	Construction de quatre villas mitoyennes (deux fois deux villas)
Permis N° 1032 Délivré le 17.01.2017	Parcelle N° 310 <i>Ch. de Beau-Cèdre 1</i>	Construction d'un abri fonctionnel pour manifestations communales
Permis N° 1034 Délivré le 17.01.2017	Parcelle N° 474 <i>Ch. de Crissier 7</i>	Construction d'un garage souterrain non chauffé
Permis N° 1036 Délivré le 14.02.2017	Parcelle N° 385 <i>Ch. de la Rueyre 89</i>	Démolition partielle d'un hangar
Permis N° 1037 Délivré le 04.04.2017	Parcelle N° 538 <i>Ch. de Pierregrosse 54</i>	Construction d'une cuisine d'été en partie couverte
Permis N° 1027B Délivré le 11.04.2017	Parcelle N° 363 <i>Ch. de Crissier 2</i>	Permis de construire complémentaire. Construction d'un garage souterrain non chauffé
Permis N° 1038 Délivré le 09.05.2017	Parcelle N° 837 <i>Ch. des Boracles 94</i>	Création d'un jardin d'hiver sur le balcon existant
Permis N° 1039 Délivré le 22.08.2017	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 17</i>	Transformations intérieures du bâtiment annexe et réfection de l'enveloppe
Permis N° 1040 Délivré le 05.09.2017	Parcelle N° 668 <i>Ch. du Dérochet 16, 18</i>	Construction de deux villas mitoyennes
Permis N° 1042 Délivré le 31.10.2017	Parcelle N° 385 <i>Ch. de la Rueyre 89</i>	Transformation d'une villa individuelle et de son annexe, suppression de l'étang et création d'une piscine
Permis N° 1031B Délivré le 31.10.2017	Parcelle N° 1014 <i>Ch. de la Venoge 1</i>	Permis de construire complémentaire. Agrandissement du balcon sur la véranda et modification intérieure de l'aménagement du sous-sol
Permis N° 1041 Délivré le 28.11.2017	Parcelle N° 448 <i>Ch. du Dérochet</i>	Agrandissement du cimetière et création d'un cabanon de jardin

Permis N° 1026B Délivré le 28.11.2017	Parcelle N° 947 <i>Ch. de la Cure 22, 22A</i>	Permis de construire complémentaire. Création d'un jardin d'hiver et d'un velux en toiture, modification d'ouverture en façade et modification de l'accès d'entrée
--	--	--

4.2.3. Permis d'habiter et d'utiliser

Sur la base du rapport de la commission technique et de salubrité, ainsi que sur celui du bureau spécialisé chargé de contrôler la mise en séparatif, la municipalité a délivré les permis d'habiter et d'utiliser suivants :

Permis N° 975 Délivré le 31.01.2017	Parcelle N° 347 <i>Rte de Neuchâtel 6</i>	Construction d'un garage enterré et adjonction d'une salle de bains
Permis N° 957 Délivré le 07.02.2017	Parcelles N° 927, 931, 932 <i>Ch. de Beau-Cèdre 4, 4A, 8</i>	Construction de 6 logements après démolition du bâtiment la vacherie. Construction d'un parking partiellement enterré de 27 places et de deux ateliers d'artistes (dont l'un est également utilisé comme logement)
Permis N° 1032 Délivré le 28.02.2017	Parcelle N° 310 <i>Ch. de Beau-Cèdre 1</i>	Construction d'un abri fonctionnel pour manifestations communales
Permis N° 1024 Délivré le 02.05.2017	Parcelle N° 479 <i>Ch. de Champvent 28</i>	Agrandissement, fermeture de la terrasse couverte existante et transformations intérieures
Permis N° 1018 Délivré le 09.05.2017	Parcelle N° 1029 <i>Ch. de Mézery 6</i>	Construction d'une villa et pose de panneaux solaires
Permis N° 981 Délivré le 25.07.2017	Parcelle N° 1013 <i>Ch. de la Venoge 9</i>	Construction d'une villa individuelle et d'une piscine
Permis N° 996 Délivré le 03.10.2017	Parcelle N° 954 <i>Ch. de la Cure 20</i>	Construction d'une piscine
Permis N° 1019 Délivré le 24.10.2017	Parcelle N° 907 <i>Ch. de Sous-Bois 10, 10A</i>	Construction d'une villa jumelée par le garage de deux places, d'une piscine non-chauffée, d'une pompe à chaleur géothermique, de panneaux solaires photovoltaïques et de trois places non couvertes
Permis N° 1004-1004B Délivré le 05.12.2017	Parcelle N° 944 <i>Ch. de Champvent 16E</i>	Construction d'une villa individuelle minergie de deux logements

Permis N° 982 Délivré le 05.12.2017	Parcelle N° 1011 <i>Ch. de la Venoge 5, 5A</i>	Construction d'une villa jumelle avec couverts pour voitures et pergolas
Permis N° 1007 Délivré le 05.12.2017	Parcelle N° 1020 <i>Ch. des Vignettes 36C</i>	Démolition et construction d'une maison individuelle avec piscine chauffée et garage simple

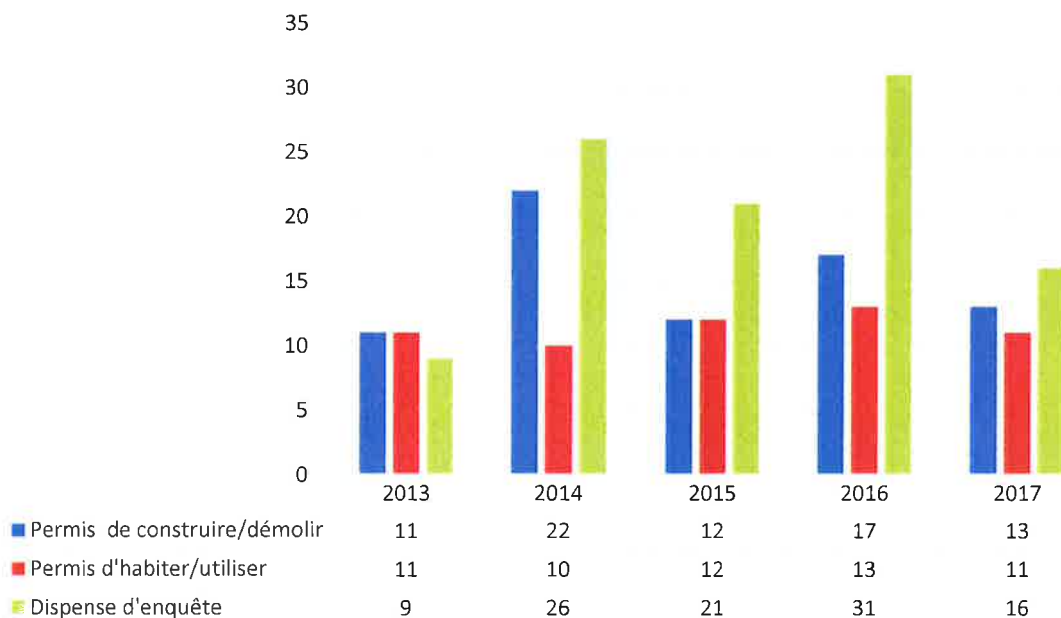
4.2.4. Dispenses d'enquête

Lors de l'année 2017, la municipalité, en application de l'art. 111 LATC, a accordé les dispenses d'enquête suivantes et autorisé les travaux suivants :

Délivrée le 10.01.2017	Parcelle N° 361 <i>Ch. de l'Oche 1</i>	Installation d'un cabanon
Délivrée le 14.02.2017	Parcelle N° 785 <i>Promenade de Flusel 30A</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 14.02.2017	Parcelle N° 407 <i>Ch. de Praz-Forney 4</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 07.03.2017	Parcelle N° 384 <i>Ch. de la Rueyre 101</i>	Installation d'une pompe à chaleur air/eau
Délivrée le 07.03.2017	Parcelle N° 581 <i>Ch. des Boracles 106</i>	Remplacement d'une pergola
Délivrée le 04.04.2017	Parcelle N° 907 <i>Ch. de Sous-Bois 10A</i>	Installation d'un cabanon
Délivrée le 16.05.2017	Parcelle N° 306 <i>Ch. de Mézery 13</i>	Installation de panneaux solaires thermiques
Délivrée le 06.06.2017	Parcelle N° 807 <i>Ch. des Boracles 60</i>	Installation d'une pergola
Délivrée le 25.07.2017	Parcelle N° 612 <i>Ch. de la Bâtiaz 62</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 25.07.2017	Parcelle N° 312	Installation d'une piscine hors-sol

	<i>Ch. du Chalet-Vert 2</i>	
Délivrée le 23.08.2017	Parcelle N° 333 <i>Ch. du Lussex 7</i>	Construction d'un abri à motos et réfection d'un couvert à bois
Délivrée le 28.09.2017	Parcelle N° 334 <i>Ch. du Lussex 5</i>	Installation d'une piscine hors-sol et d'une clôture
Délivrée le 31.10.2017	Parcelle N° 722 <i>Ch. de la Rueyre 13</i>	Installation d'une pompe à chaleur air/eau
Délivrée le 31.10.2017	Parcelle N° 602 <i>Ch. de la Bâtiaz 52</i>	Installation d'une pompe à chaleur par sonde géothermique verticale
Délivrée le 14.11.2017	Parcelle N° 904 <i>Ch. de la Cure 61</i>	Transformations intérieures
Délivrée le 14.11.2017	Parcelle N° 514 <i>Ch. de la Rueyre 33</i>	Modification de la baie vitrée du salon

Nombre de permis et autorisations délivrés 2013-2017



4.3. ROUTES

4.3.1. Projets d'aménagement routiers

Le crédit octroyé le 11 octobre 2016 par le conseil communal à la municipalité (préavis municipal n°7-2016) a permis de financer les études nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet pour l'aménagement d'une nouvelle route de la fleur-de-Lyys sur la parcelle n°451, sa jonction avec le chemin de Champvent et la modération de trafic sur ces deux tronçons routiers. L'avant-projet ainsi élaboré propose un nouveau tracé de la route de la Fleur-de-Lys cohérent avec la route de Broye, avec un zone mixte cycliste-piétons. Le changement des canalisations EU/EC fait partie intégrante du projet et occasionne un changement de de bassin versant favorable. Cet avant-projet a été soumis en 2017 à la consultation préalable des services cantonaux compétents, qui l'ont préavisé favorablement, moyennant quelques compléments et adaptations. Ainsi, la Direction générale de l'environnement a demandé que le projet soit complété par l'élaboration d'une notice d'impact sur l'environnement. Ce service a également demandé de limiter le nombre d'arbres à abattre pour la réalisation de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys. En outre, le Service des monuments et des sites a relevé que le chemin de Champvent fait partie de l'inventaire des voies de communication historique d'importance nationale et a exigé en conséquence de revoir certains aménagements proposés sur ce tronçon, de reconstruire les talus avec une pente similaire et de maintenir les bornes historiques existantes. Enfin, le canton a attiré l'attention de la Municipalité sur le fait que l'acheminement des eaux de ruissellement dans le bassin versant du ruisseau de Broye impliquait la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux de la Commune de Jouxkens-Mézery ainsi que la modification du concept d'évacuation des eaux de la commune de Prilly.

Il convient à ce stade d'affiner le dossier, en menant certaines études complémentaires, afin de répondre aux exigences des services cantonaux et de cerner au mieux les coûts de ce projet important pour notre commune. La municipalité sollicitera pour ce faire un crédit d'étude complémentaire du conseil communal.

4.3.2. Entretien du réseau routier

Durant l'année 2017, divers travaux d'entretien du réseau routier ont été effectués :

- ✓ Réfection du chemin du Dérochet, suite aux dégâts occasionnés par le chantier de la Fleur-de-Lys (coût assumé en partie par le LEB).
- ✓ Prolongation de la réfection du trottoir Beau-Cèdre – Dérochet, avec changement des bordures. Le revêtement final sera exécuté au printemps 2018.
- ✓ Modification incluant l'élargissement du trottoir pour améliorer la sécurité des piétons en haut du chemin de la Rueyre, avec changement des bordures et des pavés. Le revêtement final, coloré en jaune pour améliorer la visibilité, sera prolongé et exécuté au printemps 2018.
- ✓ Divers travaux de consolidation sur le tracé du chemin de la Fleur-de-Lys.
- ✓ Modification de l'assiette du bord de la route de Champvent, afin de contrôler les écoulements des eaux de ruissellement.

4.3.3. Projet de modération de trafic

La municipalité a dénoncé sa collaboration avec le bureau mandaté pour effectuer l'étude globale de la modération de trafic, car ses travaux ne correspondaient pas aux attentes. La municipalité s'est efforcée de trouver un nouveau bureau d'ingénieurs capable de reprendre cette étude.

La municipalité a fait installer trois bacs à fleurs aux chemins du Lussex, des Vignettes et de la Bâtiaz, pour modérer le trafic à ces endroits. Satisfaite de cette solution, la municipalité prévoit de remplacer les bornes qui seraient accidentées à l'avenir par des bacs à fleurs similaires.

Les installations provisoires de modération de trafic mises en place aux chemins des Vignettes et de Champvent arrivent à échéance et devront être retirées.

4.3.4. Chemins pédestres

La réfection des chemins pédestres se poursuit :

- ✓ Le sentier reliant le chemin de Mézery au Chalet-Vert a été renforcé et des marches ont été ajoutées.
- ✓ Le sentier reliant le chemin de Beau-Cèdre au terrain de sport a été entièrement réaménagé et des marches d'escaliers supplémentaires ont été ajoutées.
- ✓ Un cheminement supplémentaire reliant le chemin de Crissier au ruisseau de Montdedin a été négocié, mais demeure sans aménagement particulier.

Un plan des cheminements pédestres est en cours d'exécution et paraîtra dans le Tchaffatsatagne.

4.4. VOIRIE

Les principales missions du service de voirie sont les suivantes :

- ✓ Assurer l'entretien des espaces verts, du terrain de sport et de la place de jeux
- ✓ Assurer l'entretien du cimetière
- ✓ Entretien des accotements et talus
- ✓ Assurer la gestion des déchets
- ✓ Assurer l'entretien hivernal du réseau routier
- ✓ Surveiller, nettoyer les sacs de route et collaborer à l'entretien du réseau communal des collecteurs
- ✓ Garantir la mise à disposition du matériel pour les manifestations
- ✓ Assurer la gestion et l'entretien du parc des véhicules et machines et du matériel du secteur voirie.

En 2017, le service de voirie a fait l'acquisition d'un set d'essence alkylate pour les machines 2 temps. Cette essence est moins nocive pour la santé des utilisateurs, plus simple d'utilisation et améliore la performance des machines et en limite l'usure.

Les tracteurs combinés Kubota sont vieillissants et commencent à engendrer des frais d'entretien plus élevés. Un remplacement d'un des tracteurs est à envisager.

Durant l'absence pour des raisons de santé de M. José Manuel Santos Tavares, la conduite du véhicule de déneigement a été confiée M. Bernard Freemantle, municipal en charge du service de voirie.

4.5. CIMETIERE

Constatant que la superficie du cimetière ne permettrait plus de garantir à l'avenir une place à toute personne étant domiciliée sur le territoire communal au jour de son décès, la municipalité a étudié, dès 2014, diverses possibilités d'extension du cimetière. Les premiers projets examinés par la municipalité se sont révélés trop coûteux ou peu convaincants. Aussi la municipalité a-t-elle remis une nouvelle fois l'ouvrage sur le métier dès l'été 2016 et a présenté son projet d'agrandissement du cimetière au conseil communal lors de sa séance du 21 mars 2017.

A dite séance, le conseil communal a approuvé le projet d'agrandissement du cimetière proposé par la municipalité et décidé en conséquence d'octroyer à la municipalité un crédit de CHF 267'500.00 pour sa réalisation.

Au vu des conditions météorologiques et des disponibilités des différentes prestataires, il a été décidé de reporter les travaux d'agrandissement du cimetière au printemps 2018. Selon le calendrier prévisionnel, ces travaux pourront ainsi être réalisés au printemps sans interruption et seront achevés avant l'été 2018.

4.6 ENVIRONNEMENT

4.6.1. Gestion des déchets

Comme annoncé en 2016, la municipalité a dénoncé tous les contrats relatifs à la gestion de la déchetterie, notamment le contrat avec la société DESA SA. Après avoir étudié diverses solutions et examiné plusieurs offres, le choix de la municipalité s'est porté sur l'entreprise de transports Metabader SA, avec laquelle la commune avait déjà eu l'occasion de travailler. Ce changement de prestataire a permis de réduire les coûts à charge de la commune en matière de gestion des déchets.

Ce changement est intervenu le 1^{er} avril 2017 et a impliqué certaines adaptations. Ainsi, il appartient désormais au personnel de voirie de veiller à ce que les bennes pleines soient évacuées dans les délais par ladite entreprise. Par ailleurs, la déchetterie a fait l'acquisition de la benne à verre à trois compartiments, de deux compacteuses manuelles pour les boîtes en alu et du récupérateur d'huiles usagées.

Des nouveaux panneaux informatifs ont été réalisés et mis en place sur les divers containers.

Des points de récolte ont été supprimés en raison des faibles volumes récoltés, ce qui a modifié un peu les habitudes de tri des usagers de la déchetterie

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous la statistique des déchets récoltés sur le territoire communal en 2016 et 2017. Vous constaterez que les déchets verts ont plus que doublé, occasionnant des frais supplémentaires non négligeables.

Catégorie de déchets	Nb. Tonnes / an	
	2016	2017
Ordures ménagères	154	158
Objets encombrants	22	26
Gazon / Déchets verts	154	367
Papier / Carton	107	99

Catégorie de déchets	Nb. Tonnes / an	
	2016	2017
Verre	57	43
Métaux	17	19
PET	5,137	5,219

4.6.2 Cours d'eau

4.6.2.1. Ruisseau Sous-Lavaux

Suite à la fin des travaux d'augmentation de la capacité du ruisseau Sous-Lavaux sous le chemin du Taulard, la municipalité a mandaté au printemps 2017 un géomètre officiel pour rectifier la limite territoriale entre les communes de Jouxens-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. Les plans ainsi rectifiés ont été signés par la municipalité de Jouxens-Mézery en décembre 2017.

4.6.2.2. Ruisseau de Broye

Les études du projet de construction d'une galerie du ruisseau de Broye et de renaturation de la Chamberonne (préavis municipal n°8/2015), menées sous mandat des communes de Renens, Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery et Lausanne, se poursuivent.

Rappelons que ce projet vise à contenir les eaux de pluie de l'Ouest lausannois et à protéger l'agglomération du danger d'inondation. La commune de Jouxens-Mézery est directement concernée par ce projet, dès lors qu'une partie de ses eaux de surface est collectée par les ruisseaux de Broye et des Baumettes.

Rappelons également que le crédit de CHF 145'679.05 alloué en 2015 par le conseil communal représente la participation de Jouxens-Mézery au montant total devisé de CHF 1'123'200.00 pour mener à bien la phase d'étude du projet jusqu'à la mise à l'enquête publique, l'élaboration d'un cahier des charges et la procédure d'appel d'offres en vue de la désignation de l'entreprise totale ou générale qui sera chargée par la suite d'établir le projet définitif d'exécution.

Le 1^{er} mars 2017, la Direction générale de l'environnement a confirmé son accord à l'octroi de subsides à hauteur de 40.30% sur les études devisées à CHF 1'123'000.00, soit un montant de CHF 452'569.00.

Durant l'année 2017, plusieurs prestations ont été effectuées dans le cadre de cette étude de projet :

- ✓ Construction de modèles hydrauliques réduits pour la galerie de Broye projetée
- ✓ Essais sur modèles hydrauliques réduits pour la galerie de Broye projetée
- ✓ Modélisation numérique des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales
- ✓ Etude du projet de nouvel exutoire au lac pour les ruisseaux de Broye et des Baumettes
- ✓ Comparaison des diverses variantes de galerie en fonction de la faisabilité technique et des coûts de construction
- ✓ Modélisation 3D des ouvrages
- ✓ Etude préliminaire d'impact sur l'environnement

Sauf imprévu, ces diverses études devraient aboutir, d'ici la fin de l'année 2018, à la rédaction d'un rapport de synthèse et réalisation du cahier d'appel d'offre pour le choix d'une entreprise totale ou générale.

4.6.3 Biodiversité

4.6.3.1. Renaturation du ruisseau de Montdedin

Par préavis municipal n°2/2017, la municipalité a sollicité du conseil communal un crédit de CHF 220'000.00 (dont à déduire CHF 139'500.00 de subventions de la Confédération et du Canton ; soit à la charge de la commune le solde de CHF 80'500.00) pour les travaux de renaturation du ruisseau de Montdedin et de réfection du collecteur d'eaux usées. Lors de sa séance du 21 mars 2017, le conseil communal a approuvé ledit préavis et octroyé le crédit demandé par 31 oui, un avis contraire et une abstention.

Le 27 juin 2017, la Direction générale de l'environnement a confirmé son accord à l'octroi de subventions de la Confédération et du Canton à hauteur de CHF 139'500.00.

Les travaux de curage et nettoyage des canalisations, les travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux et de génie civil ont été menés à grand train et ont pu être achevés au début de l'automne 2017. Les travaux d'aménagements naturels et paysagers ont ainsi pu débuter également en automne 2017 et seront terminés avant l'été 2018. Les élèves de l'école primaire ont pu suivre de près ces travaux.

Le ruisseau de Montdedin semble constituer d'ores et déjà un nouvel objectif de promenade, tant pour la faune avoisinante, que pour les habitants et visiteurs de la commune. La municipalité se réjouit de ce succès et gage que les derniers travaux d'aménagement et la pousse des nouvelles plantations rendent le site encore plus attrayant.

4.6.3.2. Nichoirs à martinets noirs

Au début de l'année 2017, la municipalité a fait installer sous l'avant-toit de la Maison de commune cinq nichoirs à martinets noirs. Les élèves de l'école primaire ont été associés à cette installation. Ces derniers ne semblent toutefois pas avoir encore pris possession des lieux, en dépit du signal électronique mis en place pour les appeler.

4.7. EPURATION DES EAUX

4.7.1. Commission intercommunale de la STEP de Vidy

La commune de Jouxens-Mézery est raccordée à la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy. Les modalités de financement de la STEP sont régies par une convention intercommunale dont la dernière mise à jour a été approuvée par les conseils communaux des treize communes partenaires en 2010-2011 et approuvée par le Conseil d'Etat le 29 août 2012.

En marge des travaux de rénovation totale de la STEP, entrepris en 2016, les communes partenaires sont convenues de revoir la clef de répartition des charges annuelles et de réviser en conséquence la convention de partenariat. La municipalité suit attentivement cette révision, qui devrait être soumise à l'approbation des conseils communaux dans le courant de l'année 2018.

4.7.2. Curage des canalisations

Durant l'année 2017, la municipalité a fait procéder au curage et nettoyage ainsi qu'aux éventuelles réparations jugées nécessaires des collecteurs EU/EC communaux suivants :

Programme de curage des canalisations 2017	EU	EC
Perpendiculaire au Chemin de Pierregrosse		EC = env. 205 m'
Chemin de Pierregrosse	EU = env. 360 m'	
Bas du chemin des Vignettes	EU = env. 120 m'	EC = env. 120 m'
Chemin de la Rueyre – chemin des Mémises		EC = env. 220 m'
Partie inférieure du chemin de la Bâtiaz		EC = env. 65 m'
Chemin du Chalet-Vert – chemin de Beau-Cèdre	EU = env. 100 m'	EC = env. 130 m'
Partie supérieure du chemin des Boracles		EC = env. 460 m'
Quartier du chemin du Lussex	EU = env. 400 m'	EC = env. 1'200 m'
Chemin de Praz-Forney	EU = env. 220 m'	EC = env. 220 m'
Total	EU = env. 1'200 m'	EC = env. 2'620 m'

Le coût des travaux a été devisé à CHF 20'339.00.

De plus, chaque année, la municipalité mandate une entreprise pour vider et nettoyer les sacs de routes.

4.7.3. Contrôle des canalisations – Mise en séparatif

Le raccordement en séparatif est désormais un principe absolu sur tout le territoire suisse. Aussi la municipalité poursuit-elle intensément sa campagne de contrôles de la mise en séparatif des bâtiments sis sur le territoire communal. Ainsi, la municipalité fait systématiquement procéder aux contrôles de la mise en séparatif des canalisations, au terme de tous les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire. Aucun permis d'habiter ou d'utiliser n'est délivré si les canalisations n'ont pas été reconnues conformes au règlement communal. Ces vérifications sont également réalisées à l'occasion de travaux ne touchant pas directement les canalisations, lorsqu'il est constaté qu'aucun contrôle de raccordement n'avait été effectué lors de la construction initiale.

4.8. DEVELOPPEMENT DURABLE - ENERGIE

4.8.1. Planification énergétique territoriale

L'étude de planification énergétique territoriale, requise dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur communal et exigée par la législation vaudoise en matière énergie, a été menée à bien par la municipalité, avec le soutien du bureau d'études Amstein + Walthert. Le rapport établi par ce bureau au mois d'avril 2017 dresse en premier lieu le tableau des consommations énergétiques du territoire, en distinguant le parc bâti et la mobilité et en examinant les infrastructures existantes et les filières énergétiques renouvelables mobilisables. Il effectue ensuite des projections quant aux besoins énergétiques à l'horizon 2030, tant pour le parc bâti que pour la mobilité. Il propose enfin une stratégie énergétique, en fixant des principes directeurs représentant les priorités d'intervention de la commune, des objectifs cadres fixant un cap à 2030 en matière de réduction des consommations et d'approvisionnement renouvelable et des mesures (globales puis territorialisées) permettant une mise en œuvre effective de la stratégie ainsi définie.

4.8.2. Installation solaire photovoltaïque

Lors de sa séance du 21 mars 2017, le conseil communal a approuvé le préavis municipal n°4/2017 et octroyé à la municipalité un crédit de CHF 250'000.00 pour la réalisation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque pour les bâtiments communaux, dont à déduire la subvention cantonale.

La procédure de soumission sur invitation pour la réalisation de cette installation s'est déroulée durant les mois de mai à juin 2017. Après avoir étudié le rapport d'évaluation des offres, la municipalité a adjugé à l'entreprise Solstis SA les travaux relatifs à la fourniture, le montage et la mise en service de l'installation solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école et de la salle de gymnastique.

Les travaux se sont déroulés sans heurts et ont été achevés à la fin du mois de novembre 2017. Un écran d'information a en outre été installé à l'entrée de la Maison de commune, pour renseigner les personnes intéressées sur la production électrique générée par cette installation.

Les démarches en vue de l'obtention de la subvention sont en cours.

4.8.3. Etude d'opportunité d'une installation de cogénération

A la suite des travaux menés dans le cadre de la planification énergétique territoriale, la commission de l'énergie a entamé une réflexion sur l'opportunité d'installer un système de production centralisée de chaleur et d'électricité pour les bâtiments communaux, en jouant sur la complémentarité entre les ressources existantes et renouvelables, afin de maintenir un équilibre entre productions thermiques et électriques locales, tout en maximisant l'autonomie énergétique du territoire.

Le bureau d'ingénieurs conseils mandaté pour soutenir les réflexions de la commission de l'énergie a rendu son rapport au mois de décembre 2017. Il en ressort que l'installation d'un système de cogénération (couplage chaleur-force CCF), associé à l'installation photovoltaïque récemment réalisée, alimentant à la fois un système de batterie et un mini-réseau de chaleur et d'électricité, permettrait d'accroître très sensiblement l'autosuffisance du site.

Fort de ce constat, la commission de l'énergie poursuit ses réflexions, afin de permettre à la municipalité de présenter un projet concret d'ici la fin de l'année 2018.

5. ECOLES – CULTURE

5.1. ASIGOS

Lors de sa séance du 8 mars 2016, le conseil communal a approuvé le préavis municipal n°1/2016 et décidé :

- d'accepter les modalités de la sortie de l'ASIGOS des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens. ;
- d'accepter également la modification des statuts de l'ASIGOS,
- de transmettre aux instances décisionnelles les vœux, remarques et observations contenus au chapitre 3 du rapport de la commission des finances.

A la suite de diverses remarques émises par les commissions de certaines communes ainsi que par l'administration cantonale, le Comité de direction de l'ASIGOS, sous la présidence de M. Luc Recordon, a remis l'ouvrage sur le métier.

Les nouveaux statuts de l'ASIGOS ainsi remaniés ont pu alors être approuvés par les municipalités et les conseils communaux de Jouxten-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne dans les courants des mois de janvier et février 2017, par le conseil intercommunal de l'ASIGOS le 23 mars 2017 et par le conseil d'Etat le 5 juillet 2017.

Conformément à ces nouveaux statuts, la commune de Jouxten-Mézery dispose désormais de quatre délégués (au lieu de trois) auprès de l'ASIGOS.

5.2. COLLEGE DE JOUXTENS-MEZERY

5.2.1 Effectifs scolaires

Nous reproduisons, ci-dessous, les tableaux de l'enclassement au collège de Jouxten-Mézery, dont on rappelle qu'il fait partie de l'établissement primaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery. Si les effectifs sont restés relativement stables entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, ils ont fortement augmenté en 2017-2018. Cette augmentation est due au fait que le collège de Jouxten-Mézery a accueilli une vingtaine d'écoliers de Prilly, transportés aux frais de leur commune, pour pallier le manque de locaux au collège de Jolimont.

2015-2016	Enseignants	Effectifs
1-2 P	S. Ventre F. Villard	27
3-4 P	C. Ulm N. Kummer	19
5 P	C. Perreaud	12
Total		58

2016-2017	Enseignants	Effectifs
1-2 P	S. Ventre	23
3-4 P	S. Gagnon	20
5-6 P	C. Perreaud	20
Total		63

2017-2018	Enseignants	Effectifs
1-2 P	S. Ventre M. Collet Chebbaa	15
1-2 P	S. Mayor V. Rivier	19
3 P	A. Schmid M. Grozdanovic	21
4 P	S. Gagnon M. Grozdanovic	19
5-6 P	C. Perreaud J. Roy	17
Total		91

5.2.2. 30^{ème} anniversaire du collège

Pour célébrer le 30^{ème} anniversaire du collège communal, une course d'école a été organisée au Pays d'Enhaut le 20 juin 2017. Tous les écoliers des classes de 1 à 6 P du collège, accompagnés de leurs enseignantes et de MM. Serge Roy et Luc Recordon sont ainsi partis en car à la découverte de l'Etivaz et de ses spécialités. Ils ont pu alors participer, à choix, à un cours de découpe du fromage, à une visite d'une ferme d'alpage, ou à une présentation du fromage de l'Etivaz avec film et dégustation. Ils ont ensuite partagé un très agréable moment de détente et de bonne humeur en pique-niquant dans l'aire de jeux de l'Etivaz, avant d'être reconduits en car à Jouxens-Mézery. Cette escapade festive s'est magnifiquement déroulée et a été très appréciée, tant par les écoliers que par le personnel enseignant, le syndic et le municipal en charge des écoles.

5.3 CULTURE

5.3.1. Théâtre Kléber-Méleau

Lors de sa séance du 30 juin 2015, le conseil communal a approuvé le préavis municipal n°5 / 2015 et autorisé la municipalité à créer avec les communes de l'Ouest lausannois et la ville de Lausanne, la fondation du Théâtre Kléber-Méleau, ayant pour mission de gérer le théâtre Kléber-Méleau.

Comme mentionné dans ledit préavis, suite à la mise en place de cette fondation, il s'agissait encore de prévoir une convention de subventionnement entre les communes, l'Etat de Vaud et la fondation pour régler les relations entre les parties, clarifier les attentes et faciliter la planification financière du théâtre Kléber-Méleau.

La commune de Jouxens-Mézery, représentée par M. Serge Roy, et les autres parties partenaires se sont alors attelées à l'élaboration de ladite convention de subventionnement, afin de garantir la pérennité de l'institution, avec l'objectif d'atteindre à l'horizon 2020 un montant de CHF 8.00 par habitant pour l'ensemble des communes.

La convention ainsi élaborée a été soumise à l'approbation du conseil communal lors de sa séance du 31 octobre 2017 (préavis municipal n° 6/ 2017) et a été signée par l'ensemble des partenaires le 8 décembre 2017. Cette convention fixe le montant de la subvention annuelle à verser par chaque commune partenaire et l'Etat de Vaud communes et l'Etat sur une période de quatre ans (2017-2018-2019-2020), en prévoyant une augmentation de CHF 1.00.00 par habitant (base SCRIS au 31.12.2015, soit 1'405 habitants) et par année, afin d'atteindre le tarif de CHF 8.00 en 2020. Ainsi, pour la commune de Jouxens-Mézery, le montant de la subvention a été fixée comme suit :

	2017	2018	2019	2020
Subvention par habitant	CHF 5.00	CHF 6.00	CHF 7.00	CHF 8.00
Montant annuel	CHF 7'025.00	CHF 8'430.00	CHF 9'835.00	CHF 11'240.00

5.3.2. Artistes et personnalités de Jouxens-Mézery

La municipalité, en collaboration avec l'association des rencontres culturelles de Jouxens-Mézery, a initié un projet visant à honorer et mettre en valeur les artistes et autres personnalités ayant séjourné dans la commune. Dans cette perspective, la municipalité et l'association des rencontres culturelles ont entamé l'élaboration des notices biographiques de ces personnalités. Ce projet se poursuivra en 2018, en vue de la mise en place d'un parcours culturel sur le territoire communal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE – POLICE

6.1. GENDARMERIE ET POLICE POPULATION

6.1.1. Gendarmerie

La commune de Jouxens-Mézery n'a pas de corps de police constitué. Elle a confié l'exécution des tâches relevant des missions générales de police à la **police cantonale**. Ainsi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur notre territoire est principalement assuré par la gendarmerie vaudoise, qui y effectue des rondes régulières et intervient sur appel 117.

Les responsables du poste de **gendarmerie du Mont-sur-Lausanne**, dont relève directement la commune de Jouxens-Mézery, rencontrent la secrétaire municipale une fois par mois, afin de faire le point sur les besoins et mesures prises pour assurer la sécurité du territoire communal.

Les habitants de la commune peuvent en outre compter sur la visite régulière du poste de **gendarmerie mobile**. La présence ponctuelle de cette structure sur le territoire communal permet de :

- offrir aux citoyens les services d'un poste de gendarmerie « à domicile » (demande de renseignements, dépôt de plaintes, etc...) ;
- renforcer la sécurité par la présence de patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible du véhicule, ainsi que de son équipage aux endroits clés de la commune.

En plus des missions précitées, il a été demandé au poste de gendarmerie mobile de :

- surveiller le trafic, ainsi que sa densité ;
- d'étudier les comportements des automobilistes (respect de la vitesse, des priorités de droite, etc..)
- de faire de la prévention, notamment pour la ceinture de sécurité, les phares éteints, le stationnement aux endroits dangereux ou sur les trottoirs.

Il est à relever que ces gendarmes ont également le droit de sanctionner les usagers de la route en délivrant des amendes d'ordre.

Le calendrier 2017 des visites du poste de gendarmerie mobile sur le territoire communal se présentait de la manière suivante :

JANVIER	
Vendredi 13 janvier 2017	Centre du village
FEVRIER	
Mardi 14 février 2017	Centre du village
MARS	
Mercredi 1 mars 2017	Centre du village
Lundi 27 mars 2017	Centre du village
AVRIL	
Lundi 10 avril 2017	Centre du village
Vendredi 28 avril 2017	Centre du village
MAI	

Mercredi 10 mai 2017	Vignettes
Mercredi 31 mai 2017	Boracles
JUIN	
Vendredi 16 juin 2017	Boracles
Mercredi 28 juin 2017	Vignettes
JUILLET	
Mardi 25 juillet 2017	Vignettes et Boracles
AOÛT	
Vendredi 4 août 2017	Vignettes et Boracles
Mardi 29 août 2017	Vignettes et Boracles
SEPTEMBRE	
Vendredi 1 ^{er} septembre 2017	Vignettes et Boracles
Jedi 21 septembre 2017	Vignette et Boracles

OCTOBRE	
Mardi 3 octobre 2017	Vignettes et Boracles
Mardi 31 octobre 2017	Vignettes et Boracles
NOVEMBRE	
Jeudi 2 novembre 2017	Vignettes et Boracles
DECEMBRE	
Vendredi 22 décembre 2017	Vignettes et Boracles

Pour l'année 2018, un avis de présence du poste mobile, précisant les dates des visites et les lieux de stationnement du fourgon, figure sur le pilier public ainsi que sur le site Internet de la commune.

6.1.2. Police Population

Comme chaque année, nous pensons utile de mentionner dans le rapport de gestion la liste des délits relevés sur le territoire communal par la police cantonale.

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Deux cambriolages dans une villa à la Promenade de Flusel ✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre ✓ Deux tentatives de cambriolage au chemin de Pierregrosse
Février	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucun délit signalé par Police Population
Mars	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucun délit signalé par Police Population

Avril	✓ Aucun délit signalé par Police Population
Mai	✓ Aucun délit signalé par Police Population
Juin	✓ Aucun délit signalé par Police Population
Juillet	✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre
Août	✓ Cambriolage dans une villa au chemin des Vignettes
Septembre	✓ Cambriolage dans une villa au chemin des Boracles ✓ Deux vols dans un véhicule au parking de la gare du LEB du Lussex
Octobre	✓ Deux vols dans un véhicule au chemin du Lussex
Novembre	✓ Aucun délit signalé par Police population
Décembre	✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Bâtiaz ✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Cure

6.2. SECURITE PUBLIQUE COMMUNALE

Si les actions menées par la police cantonale sont essentielles à la sécurité du territoire communal, elles s'avèrent parfois insuffisantes pour prévenir les incivilités et déprédations commises sur notre territoire. Aussi la municipalité avait-elle décidé en 2013 de mandater des sociétés privées pour surveiller certains sites stratégiques de la commune. Cette mesure n'a cependant pas eu les résultats escomptés, de sorte que la municipalité a décidé de se passer des services de sociétés de surveillance à compter du 31 décembre 2016 et d'étudier la possibilité d'installer en lieu et place un **système de vidéosurveillance dissuasive**.

La municipalité a alors mandaté une entreprise spécialisée pour élaborer un projet d'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal et conduire la procédure d'appel d'offres y relative.

Sur cette base, la municipalité a sollicité du conseil communal un crédit d'investissement pour l'acquisition et l'installation d'un système de vidéosurveillance dissuasive sur les sites de la déchetterie, du passage sous voies, du collège, de la salle de gymnastique, de l'église, du parking public devant le collège et des toilettes publiques.

Lors de sa séance du 12 décembre 2017, le conseil communal a ainsi décidé d'octroyer à la municipalité un crédit de CHF 110'000.00 pour la concrétisation de ce projet et invité la municipalité à élaborer une directive d'exploitation des installations de vidéosurveillance sises sur la commune de Jouxten-Mézery et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du bureau du Préposé à la protection des données et à l'information pour obtenir l'autorisation préalable d'installer le système de vidéosurveillance.

6.3 CONTROLE DES HABITANTS

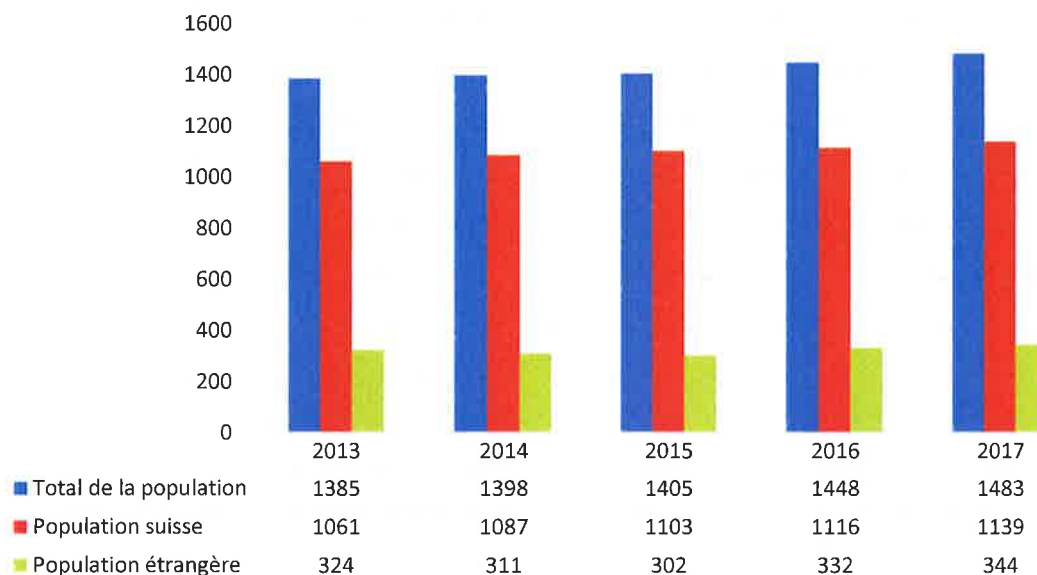
Le service du contrôle des habitants, s'il est en pratique intégré au greffe municipal, relève formellement du dicastère de la police. Il a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants.

Parmi les principales tâches de la préposée au contrôle des habitants, l'on peut citer :

- ✓ la tenue du registre des habitants ;
- ✓ la tenue du registre civique ;
- ✓ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers ;
- ✓ l'établissement d'attestations diverses ;
- ✓ les demandes de carte d'identité ;
- ✓ la tenue à jour du registre des chiens ;
- ✓ les tâches liées à la Loi sur l'harmonisation des registres.

Vous trouverez ci-dessous un schéma relatif à l'évolution de la population résidente entre 2013 et 2017.

Statistique de la population 2013-2017



Le tableau ci-dessous indique les principales mutations de la population de la commune en 2016 et 2017.

Mutations	2016	2017
Nombre d'arrivées	139	122
Nombre de départs	122	102
Nombre de naissances	7	12
Nombre de décès	5	7

L'on peut encore relever que le service du contrôle des habitants a établi durant cette année 47 cartes d'identité, soit 34 pour des adultes et 13 pour des enfants.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Durant l'année 2017, la municipalité a suivi et soutenu les efforts du jardin d'enfants « Le Petit navire », pour obtenir de l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) l'autorisation d'accueillir les enfants en âge préscolaire (2 à 4 ans) et les écoliers de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires Harnos (4 à 6 ans) avec des horaires élargis de 7h30 à 18h00.

Après de nombreux échanges de courriers et plusieurs rencontres avec les représentants de l'OAJE, « Le Petit Navire » a obtenu une autorisation d'exploiter provisoire jusqu'au 31 décembre 2017 pour 14 trotteurs / grands des 24 mois et 12 écoliers, moyennant le respect de strictes conditions tant en matière d'encadrement, qu'en termes de locaux, à savoir en particulier l'aménagement d'un coin sieste au « Petit Navire » pour les enfants en âge préscolaire et la mise à disposition du « Bistro » pour le repas et la pause de midi des écoliers de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires.

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'OAJE a exigé de dissocier complètement l'accueil préscolaire de l'accueil parascolaire. Aussi a-t-il été décidé de poursuivre l'accueil préscolaire au Petit Navire et de mettre parallèlement en place une structure parascolaire pour les écoliers de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires au Bistro jusqu'à fin juin 2018.

7.2. ACCUEIL ÉCOLIER

7.2.1. Cantine scolaire

L'organisation, l'encadrement et les tarifs de la cantine scolaire « Chez les petits gourmands » n'ont pas connu d'importants changements en 2017. La fréquentation est restée globalement stable, par rapport à l'année précédente.

	2015	2016	2017
Nombre d'enfants inscrits à la cantine	37	27	29
Nombre d'enfants inscrits pour 4 jours	5	3	9
Nombre d'enfants inscrits pour 3 jours	6	5	5
Nombre d'enfants inscrits pour 2 jours	10	9	11
Nombre d'enfants inscrits pour 1 jour	15	10	4
Nombre de repas facturés	1'937	2'556	2'410
Nombre total de repas annulés	271	97	94
% d'enfants ayant des restrictions alimentaires	22%	15%	10%

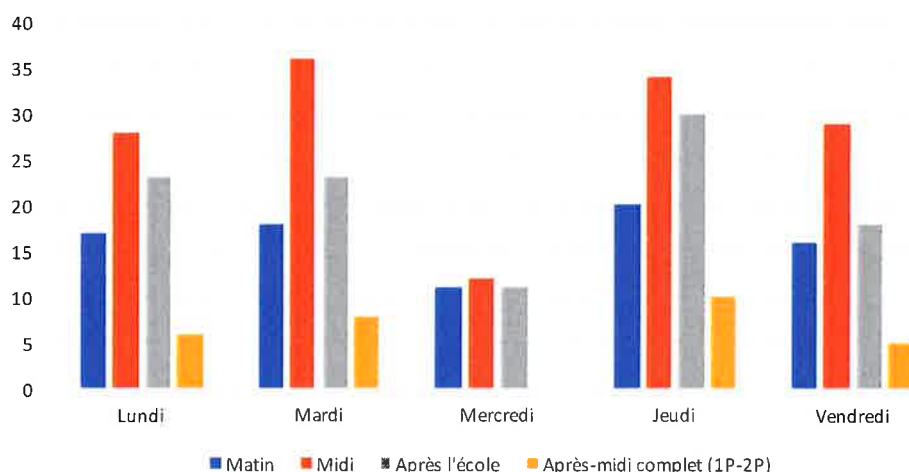
La municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel de la cantine pour son travail et sa disponibilité tout au long de l'année 2017.

7.2.2. Projet d'accueil parascolaire

Le 31 janvier 2017, le Grand Conseil vaudois a adopté le projet de révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, essentiellement destiné à mettre en œuvre l'art. 63 a de la Constitution vaudoise, adopté par la population en 2009. Cette révision vise à adapter l'offre d'accueil de jours des enfants à l'évolution des modes de vies et définit ainsi les prestations sociales à assurer par les communes en matière d'accueil préscolaire et parascolaire.

Afin d'évaluer les besoins et attentes des familles de la commune à cet égard, la municipalité, avec le concours de l'association familiale de Prilly-Jouxens et du réseau d'accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois (AJENOL), ont adressé en mai 2017 un questionnaire aux parents des enfants âgés de 4 à 10 ans (1-6 années primaires Harnos).

Sur les 66 familles interrogées, 37 ont répondu (pour 49 enfants), dont 31 ont indiqué avoir besoin d'une solution de garde pour leur(s) enfant(s) durant la semaine. Le schéma ci-dessous présente la répartition hebdomadaire des besoins d'accueil parascolaire pour les écoliers de Jouxens-Mézery :



Au vu des résultats de ce sondage, la municipalité a décidé de faire le nécessaire pour proposer, dans les meilleurs délais, un accueil de jour pour les écoliers de la commune. Ainsi, la municipalité a œuvré depuis l'été 2017, avec le soutien bienvenu et compétent des responsables du « Petit Navire », à la construction de l'accueil des écoliers avant le début des cours de 7h00 à 8h30, durant la pause de midi, ainsi qu'après la fin des cours jusqu'à 18h30. Cet accueil parascolaire devrait être effectif dans de nouvelles structures dès la rentrée scolaire 2018.

7.3. AINES

7.3.1. Sortie des aînés

En 2017, les aînés de Jouxten-Mézery ont été invités, par la commission des aînés à la traditionnelle sortie annuelle qui s'est déroulée le 7 juin 2017. Le programme proposé était le suivant :

Sortie des aînés – Programme 2017	
07 h. 30	Rendez-vous sur la place du village
07 h. 45	Départ du car
	Arrêt « café » à Estavayer-le-Lac
	Visite du centre équestre à Avenches et apéritif sur place
	Déplacement et repas à Cudrefin
16 h. 00 env.	Départ du car pour le retour
17 h. 15 env.	Arrivée à Jouxten-Mézery

Nous tenons, par l'intermédiaire de ce rapport de gestion, à remercier les membres de la commission d'animation des aînés pour leur engagement et leur disponibilité.

7.3.2. Noël des aînés

Le 14 décembre 2017, la commission d'animation des aînés, présidée par M. Serge Roy, accueillait les participants au traditionnel Noël des aînés. Près de 80 ans personnes se sont ainsi retrouvées pour partager un moment d'amitié et d'échanges et déguster une excellente fondue chinoise.

7.3.3. Nonagénaires

En 2017, une habitante de la commune a célébré son 90^{ème} anniversaire :

- ✓ Mme Blurette Stahl, née le 18 juin 1927, domiciliée au chemin de la Rueyre 53.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'une délégation de la municipalité s'est rendue chez l'intéressée pour lui adresser les félicitations de l'exécutif et lui remettre un présent d'usage.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1. ECLAIRAGE PUBLIC

8.1.1. Maintenance

La maintenance des points lumineux d'éclairage public situés sur le territoire communal est confiée aux Services industriels de la ville de Lausanne (SiL). Les SiL interviennent ainsi sur simple appel du greffe municipal pour réparer ou remplacer les points lumineux défectueux. Depuis 2016, ces travaux de maintenance sont couverts par un forfait annuel, arrêté à CHF 39.50 par point lumineux, soit une somme de CHF 8'538.00 (hors TVA).

8.1.2. Assainissement

Durant l'année 2017, la municipalité a continué de procéder à l'assainissement de son réseau d'éclairage public, en faisant remplacer 21 têtes de luminaires par des LED et adapter en conséquence certains mâts existants aux chemins du Dérochet, de l'Oche, des Vignettes et du Lussex.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal

- vu le préavis municipal N° 2 / 2018
- ouï le rapport de la commission de gestion
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. de donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Adopté en séance de municipalité le 8 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire



Serge Roy Camille Bergmann